



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Évaluation de l'Initiative des gardiens autochtones **Examen interne**



Constatations principales
Décembre 2024

This document is available in English.

Bureau de l'audit interne et de l'évaluation
Parcs Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) J8X 0B3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président et
directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2024

CAT. NO R62-611/1-2026F-PDF
ISBN 978-0-662-03966-2



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Table des matières

Table des matières	Page
Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
Sigles et abréviations	6
Introduction	7
Contexte et reconnaissance	10
Profil du programme	15
Principales constatations	
Pertinence	23
Relations	29
Efficacité	38
Durabilité	44
Observations principales	50
Annexe A : Correspondances avec la LDNUPDA et le CIA	52
Annexe B : Les paiements de transfert aux bénéficiaires autochtones	56
Annexe C : Bibliographie	58

Liste des tableaux

Numéro	Titres	Page
Tableau 1	Sigles et abréviations	6
Tableau 2	Récolte	53
Tableau 3	Gouvernance	53
Tableau 4	Continuité culturelle	54
Tableau 5	Savoir autochtone	54
Tableau 6	Excuses et reconnaissances	55

Liste des figures

Numéro	Titres	Page
Figure 1	Chronologie des principales étapes des relations entre les Autochtones et Parcs Canada	12
Figure 2	Cadre d'intendance autochtone de Parcs Canada	14
Figure 3	Structure organisationnelle de l'Initiative des gardiens autochtones	17
Figure 4	Projets externes approuvés de l'IGA par région 2021-22 à 2025-26	19
Figure 5	Projets externes approuvés de l'IGA, dépenses réelles et planifiées, 2021-22 à 2025-26	20
Figure 6	Projets externes approuvés de l'IGA par région, dépenses réelles et planifiées, 2021-22 à 2025-26	20
Figure 7	Cadre d'intendance autochtone et mesures de la LDNUDPA de Parcs Canada	26
Figure 8	Exemple d'accords de financement des initiatives de gardiens autochtones par type (2022-2024)	33
Figure 9	Évaluation de la probabilité des incidences liées à l'échéance de l'IGA	47

Sigles et abréviations

Tableau 1 : Sigles et abréviations

Sigles	Noms complets
IGA	Initiative des gardiens autochtones
CIA	Cadre d'intendance autochtone
PGA	Programmes de gardiens autochtones
LDNUDPA	<i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
PSCCG	Programme de subventions et de contributions de catégorie générale

Introduction



Évaluation de l'Initiative des gardiens autochtones

Conformément aux exigences de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor (2016) ainsi que de la Directive sur les résultats et de la Norme pour l'évaluation connexes, l'évaluation de l'Initiative des gardiens autochtones examine les répercussions des programmes des gardiens autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'établissement de relations et la durabilité de l'Initiative des gardiens autochtones (IGA).

Portée de l'évaluation

Reflétant la diversité des programmes de gardiens autochtones (PGA) en cours et en développement, la portée de l'évaluation comprend à la fois les programmes de gardiens autochtones de longue date et ceux récemment créés avec le soutien de l'IGA, une initiative quinquennale visant à améliorer les PGA existants et à favoriser le développement de nouveaux programmes dirigés par des partenaires.

Ainsi, bien que l'évaluation soit principalement axée sur les activités et les résultats entre 2021-22 et 2024-25, les impacts à plus long terme seront également pris en compte.

Pour tenir compte de ces éléments de cadrage distincts, l'évaluation a été divisée en deux volets :

- Une évaluation interne, dirigée par Parcs Canada, qui évalue la mise en œuvre de l'Initiative des gardiens autochtones à ce jour
- Une étude des impacts des programmes de gardiens autochtones, menée à l'externe par des consultants spécialisés dans l'évaluation autochtone.

Aperçu du rapport

Ce rapport présente les principales conclusions de l'évaluation interne de l'IGA, portant sur sa pertinence, sa durabilité, son efficacité et les dimensions liées à l'établissement de relations. Les travaux sur le terrain ont été menés entre août 2023 et juillet 2024. Reconnaissant la nature des PGA dirigée par les partenaires, cette évaluation n'a pas examiné la performance des programmes individuels, dont les objectifs sont déterminés par les valeurs et les priorités des communautés autochtones et de leurs gouvernements.

Questions d'évaluation

1. L'approche de Parcs Canada à l'égard des PGA contribue-t-elle à l'établissement de relations positives avec les gouvernements et les organisations autochtones?
2. Dans quelle mesure les structures et les processus internes favorisent-ils efficacement la mise en œuvre de l'Initiative des gardiens autochtones? Quelles difficultés ont été cernées?
3. Dans quelle mesure les PGA respectent-ils les priorités de la LDNUDPA et de Parcs Canada en matière d'intendance autochtone?
4. Dans quelle mesure des stratégies ont-elles été mises en place pour assurer la durabilité des programmes à moyen et à long terme?

Méthodes de recherche

Des données provenant de plusieurs sources ont été collectées pour l'examen interne. Elles comprenaient les éléments suivants :

- Examen d'ouvrages universitaires sur les programmes de gardiens autochtones au Canada et à l'étranger;
- Examen de dossiers des accords de contribution liés à l'Initiative des gardiens autochtones (les ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits n'ont pas été incluses dans l'échantillon);
- Entretien avec les informateurs clés du personnel de Parcs Canada;

- Examen des données financières relatives à l'Initiative des gardiens autochtones;
- Sondage auprès du personnel de l'unité de gestion qui soutient les programmes de gardiens autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada.

À noter : Politique d'intendance autochtone

Parcs Canada a promulgué une nouvelle politique d'intendance autochtone à l'automne 2024, guidant la mise en œuvre du Cadre d'intendance autochtone de Parcs Canada et de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2021). Bien que cette politique soit pertinente pour le travail des gardiens autochtones, elle est entrée en vigueur à l'étape finale de la présentation des rapports d'évaluation interne. Les éléments de politique ont été intégrés aux constatations et observations au besoin.





Contexte et reconnaissance

Peuples autochtones et parcs nationaux

Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones sont les gardiens des terres, des eaux et des glaces.

Ces relations ont été érodées par la création du réseau des parcs nationaux.

Depuis des millénaires, les peuples autochtones cultivent des relations réciproques avec les terres, les eaux et les glaces, guidées par des pratiques culturelles, des valeurs et des systèmes de savoirs.

À partir du 19^e siècle, le développement des parcs nationaux et des aires protégées au Canada a perturbé ces relations en imposant des mesures d'exclusion et des injustices coloniales. Lors de la création des parcs nationaux (voir fig. 1 à la page suivante), les peuples autochtones ont été déplacés de force de leurs habitations, on leur a refusé l'accès à leurs territoires traditionnels et on leur a interdit de chasser et de récolter sur les terres des parcs. Les parcs ayant été créés sans la participation des peuples autochtones, les communautés n'ont pas eu la possibilité de prendre des décisions concernant la gestion des terres et l'utilisation des ressources.

Ces lois, pratiques et politiques ont causé des préjudices historiques et soutenus aux communautés autochtones. Elles ont érodé les systèmes et les protocoles autochtones de dialogue et ont contribué à la complexité des relations historiques et actuelles entre les gouvernements autochtones.

Parcs Canada reconnaît de nos jours cet héritage historique néfaste et son incidence sur la langue, la culture, les lois et les systèmes de gouvernance autochtones, et s'engage à développer des relations saines avec les partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuit afin de soutenir l'intendance et l'autodétermination des peuples autochtones.

Les programmes de gardiens autochtones, ainsi que d'autres pratiques d'inclusion telles que la cogestion et les aires protégées et de conservation autochtones, sont apparus à l'échelle internationale comme un moyen pour les peuples autochtones de réaffirmer leur compétence sur leurs territoires ancestraux et de chercher à assumer leurs responsabilités en tant que gardiens. Ces programmes sont connus sous plusieurs noms, dont gardiens, Watchmen, rangers, gardiens de la terre (Earthkeepers) et les gardiens de plage (Beach Keepers).

Fig. 1 : Chronologie des principales étapes des relations entre les Autochtones et Parcs Canada

Aires protégées, personnes déplacées

Les Stoney Nakoda sont empêchés d'utiliser les terres comme par le passé

1887

Le parc national Banff devient le premier parc national

1911

Fondation de l'Agence Parcs Canada sous le nom de Division des parcs du Dominion

Expulsion de la Première Nation de Keeseekoowenin de ses terres

1930

Établissement du parc national du Mont-Riding

Les Tutchones du Sud se voient refuser l'accès à la récolte

1943

Création du refuge de gibier de Kluane

Politiques et pratiques en transition

1974

Modification de la *Loi sur les parcs nationaux*; des parcs peuvent être créés en tant que « réserves » jusqu'à la résolution de revendications territoriales

Fondation du programme des gardiens de Haida Gwaii par le conseil de bande de Skidegate

1981

1982

La *Loi constitutionnelle* reconnaît et réaffirme les droits ancestraux et issus de traités

Fondation des gardiens du sentier Côte-Ouest par les Premières Nations des Pacheedaht, des Ditidaht et Huu-ay-aht

1995

2000

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* priorise les relations avec les partenaires autochtones

La DNUDPA et la reconnaissance des droits

2007

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)

2015

Adoption des principes des « PARCS » pour le travail avec les partenaires autochtones

Initiative des gardiens autochtones pour soutenir l'élaboration de plus de 30 programmes de gardiens

2021

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA)

2022

Cadre d'intendance autochtone

2023

Plan d'action de la LDNUDPA

2024

Politique d'intendance autochtone de Parcs Canada

Cadres stratégiques et juridiques

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) représente l'instrument international consacré aux droits des peuples autochtones. Fruit de près de 25 ans de défense de la part de dirigeants autochtones au Canada et dans le monde entier, la DNUDPA détaille les droits individuels et collectifs nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones.

La déclaration comprend des protections pour les libertés environnementales, culturelles et économiques. Les thèmes clés sont l'autodétermination et l'absence de discrimination, le consentement libre, préalable et éclairé, et le droit de pratiquer et de revitaliser les traditions et les coutumes culturelles.

La DNUDPA a été officiellement adoptée par le gouvernement du Canada en 2016.

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

En entrant en vigueur en juin 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUDPA) fait avancer la mise en œuvre de la DNUDPA au Canada au niveau fédéral.

La *Loi* exige que le gouvernement du Canada prenne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le droit canadien est conforme à la DNUDPA. Elle prévoit l'élaboration d'un plan d'action permettant au gouvernement du Canada de collaborer avec ses partenaires autochtones à la mise en œuvre des principes de la DNUDPA.

Après deux années de consultation avec des partenaires des Premières Nations, inuits et métis, le Plan d'action de la LDNUDPA a été publié en 2023, en tant que plan quinquennal pangouvernemental permettant au gouvernement de se conformer aux engagements au titre de la DNUDPA et de répondre aux exigences législatives de la LDNUDPA.

Parmi les 181 points du plan d'action, Parcs Canada est responsable de cinq mesures qui cherchent à reconnaître et à encourager les droits et les responsabilités des peuples autochtones en ce qui concerne l'intendance des terres, des eaux et des glaces qui se trouvent sur leurs territoires traditionnels, leurs terres visées par un traité et leurs terres ancestrales. Plus précisément, ces mesures du Plan d'action portent sur les points suivants :

- Récolte par les peuples autochtones
- Gouvernance
- Continuité culturelle
- Savoir autochtone
- Excuses et reconnaissances

Des engagements envers les programmes des gardiens autochtones figurent dans les mesures 35 et 96 du plan d'action. Dans le cadre de la mesure de récolte, les PGA sont proposés comme mécanisme pour appuyer et faire respecter l'exercice des droits de récolte autochtones.

Dans le cadre de la continuité culturelle, les PGA « améliorées et durables » figurent dans les engagements envers l'apprentissage culturel et linguistique sur le terrain, la revitalisation économique et la promotion de l'éducation publique pour faire comprendre l'intendance autochtone (voir annexe A, p. 52-55).

Politique d'intendance autochtone de Parcs Canada et cadre d'intendance autochtone

La politique d'intendance autochtone a été promulguée lors d'une cérémonie le 15 octobre 2024. La politique guide la mise en œuvre du cadre d'intendance autochtone de Parcs Canada et de la DNUDPA et oriente les dirigeants de Parcs Canada vers l'élaboration conjointe de plans d'intendance propres à des sites et de stratégies d'intendance pour chacune des directions générales de Parcs Canada.

Cadre d'intendance autochtone

Le cadre d'intendance autochtone (CIA) reflète ce que Parcs Canada a entendu de la part des peuples autochtones au cours de nombreuses années sur ce qui est nécessaire pour soutenir des liens (re)noués entre les Autochtones et les terres, les eaux et les glaces au sein des territoires traditionnels, des terres visées par un traité et des terres ancestrales.

Le CIA se compose de sept éléments interdépendants. Quatre d'entre eux, la gouvernance partagée, la continuité culturelle (également appelée pratiques sur les terres, les eaux et les glaces), les possibilités économiques et les systèmes de savoirs autochtones sont considérés comme des éléments centraux de l'intendance autochtone.

Trois autres éléments, à savoir la reconnaissance, les excuses et la réparation, les relations ainsi que l'apprentissage et la compréhension, sont considérés comme des fondements nécessaires pour aider les peuples autochtones à exercer leurs responsabilités en matière d'intendance.

Ensemble, ces sept éléments visent à tracer la voie vers l'harmonisation des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles de Parcs Canada avec la DNUDPA.

Le CIA est soutenu par le Cercle d'intendance autochtone, un groupe diversifié de dirigeants autochtones qui fournissent une orientation et des directives permanentes à Parcs Canada. Le travail du Cercle est ancré dans l'espace éthique, où tous les systèmes de connaissance sont égaux et interagissent dans le respect mutuel, la gentillesse et la générosité.



Fig. 2 : Cadre d'intendance autochtone de Parcs Canada



Profil du programme

Initiative des gardiens autochtones

Le financement de l'Initiative des gardiens autochtones (IGA) de Parcs Canada a été alloué aux termes du budget de 2021, dans le cadre d'un plan plus large de 173 millions de dollars pour soutenir les programmes de gardiens autochtones en partenariat avec plusieurs entités fédérales. Dans ce cadre, Parcs Canada a reçu 61,7 millions de dollars à investir entre 2021-2022 et 2025-2026.

L'objectif principal de l'IGA est de soutenir l'élaboration de 30 à 35 programmes nouveaux ou améliorés dirigés par des partenaires et liés à des lieux administrés par Parcs Canada, c'est-à-dire des parcs nationaux, des réserves de parc national, le parc urbain national, des aires marines nationales de conservation ou des lieux historiques nationaux.

Conception des programmes

Les objectifs et les résultats de chaque programme sont déterminés par les organisations autochtones partenaires en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités.

L'élaboration conjointe de nouveaux programmes se fait généralement de manière progressive, chaque étape jetant les bases de la suivante.

Exploration : Cadrage et planification des activités afin d'établir le potentiel d'un programme de gardiens. Les principales activités de cette phase peuvent comprendre des séances de mobilisation communautaire, des évaluations des besoins et des discussions préliminaires pour déterminer la portée et les objectifs.

Renforcement des capacités : Met l'accent sur l'accroissement des capacités des communautés dans des domaines précis. Les activités de cette phase peuvent comprendre une formation précise, des expériences sur les terres, l'échange de connaissances traditionnelles et culturelles et l'embauche d'un coordonnateur de programme pour définir les étapes suivantes.

Mise en œuvre : Cette phase, qui correspond au lancement effectif du programme, comprend l'embauche et la formation du personnel, la création de procédures opérationnelles et le début des activités d'intendance. Il s'agit souvent de surveillance écologique, de protection des sites culturels, de sensibilisation des communautés ou de mise en œuvre du savoir autochtone et de pratiques de conservation.

Durabilité : Soutien d'un programme en continu après sa mise en œuvre initiale. Les activités de cette phase peuvent comprendre la mise en œuvre de pratiques exemplaires et de leçons retenues, l'amélioration de la portée et de la capacité du programme et la collaboration à la planification future.

Bien que ces phases servent à assurer le suivi de l'élaboration des programmes de gardiens, les accords de financement peuvent tenir compte d'une ou plusieurs phases. Les activités et les dépenses liées à chaque phase ne s'excluent pas mutuellement.

Accords de financement

Divers mécanismes de financement ont été utilisés au fil du temps pour distribuer des fonds aux programmes de gardiens dans les lieux administrés par Parcs Canada, notamment des contrats, des accords de contribution, des subventions et des micro-subventions. Actuellement, les fonds IGA destinés à l'élaboration et à l'exploitation d'un programme sont transférés aux unités de gestion, puis à des partenaires autochtones au moyen des pouvoirs du Programme de subventions et de contributions de catégorie générale (PSCCG) de Parcs Canada.

Gouvernance et gestion

Bien qu'ils soient généralement élaborés en collaboration, les programmes de gardiens liés aux lieux administrés par Parcs Canada, sont mis en œuvre et gérés par les gouvernements ou les organisations autochtones.

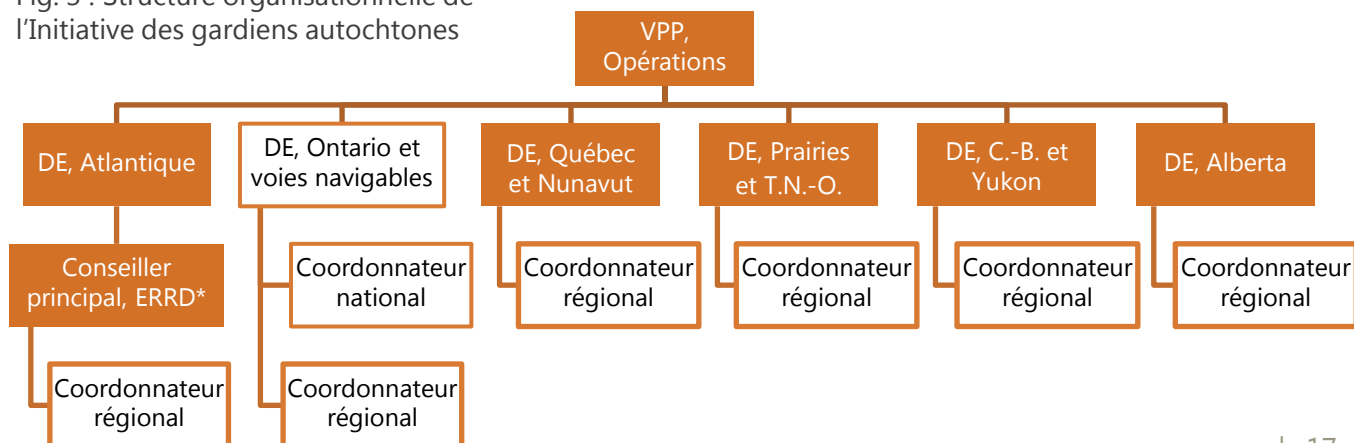
Avant le lancement de l'Initiative des gardiens autochtones, les programmes des gardiens existants dépendaient des fonds alloués dans les budgets de base des unités de gestion.

Jusqu'à récemment, les programmes de longue date utilisaient principalement des contrats pour distribuer les fonds, ainsi que des soutiens en nature tels que des activités de formation conjointes. À l'époque, comme de nos jours, les relations avec les gouvernements autochtones étaient assurées par le personnel des unités de gestion.

Depuis 2021, l'Initiative des gardiens autochtones relève administrativement de la Direction générale des opérations de Parcs Canada. Dirigée par le vice-président principal des opérations (VPP, Opérations), la Direction générale planifie et met en œuvre les activités nécessaires au fonctionnement quotidien des lieux administrés par Parcs Canada.

Six directeurs exécutifs (DE) relèvent du VPP, Opérations, et sont responsables de l'harmonisation des opérations régionales (c.-à-d., les activités des unités de gestion) avec les stratégies et les priorités de Parcs Canada. L'IGA reflète ce modèle avec sa structure organisationnelle (voir la figure 3 ci-dessous), qui comprend un coordonnateur national, qui relève du DE de l'Ontario et des voies navigables, et six coordonnateurs régionaux qui relèvent de leur DE respectif ou du personnel des bureaux des DE.

Fig. 3 : Structure organisationnelle de l'Initiative des gardiens autochtones



*Ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits

Les coordonnateurs régionaux des gardiens autochtones aident les unités de gestion à travailler avec les partenaires à élaborer de nouveaux programmes ou à améliorer les programmes existants. Ils aident à clarifier les objectifs de l'IGA, en échangeant des informations et des outils, et aident à préparer les demandes de financement pour approbation. Le coordonnateur national supervise le financement de l'IGA, examine et recommande les propositions de financement et les accords de contribution, et diffuse des informations aux coordonnateurs régionaux lors de réunions régulières.

Approbations du financement

Une fois que les organisations autochtones ont exploré les possibilités d'un PGA nouveau ou amélioré, une proposition est élaborée par le partenaire autochtone avec le soutien du personnel de l'unité de gestion ou du coordonnateur régional. Celle-ci comprend des descriptions des objectifs, des budgets et des plans du projet, ainsi qu'une analyse des risques fondée sur les niveaux de capacité du projet et de l'organisation partenaire. Le comité de gestion de la Direction générale des opérations est l'organisme approbateur des propositions de financement.

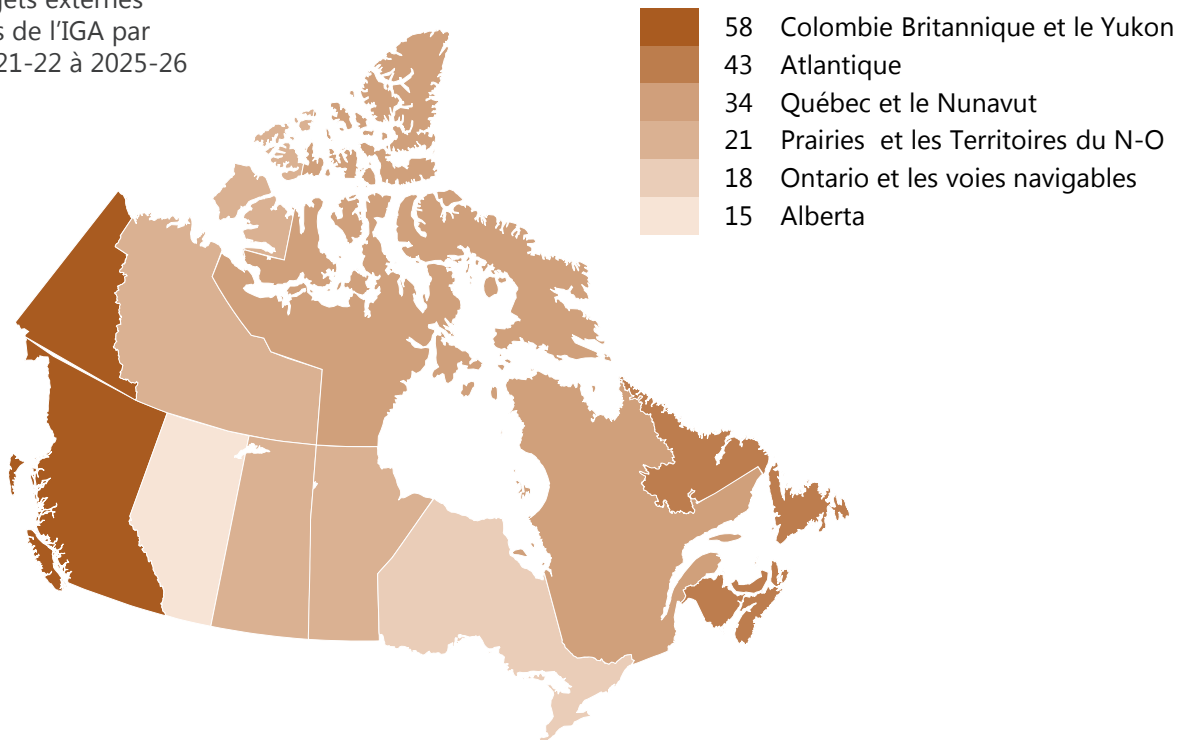
Programmes créés à ce jour

En novembre 2024, l'Initiative des gardiens autochtones a signalé un total de 37 PGA nouveaux ou améliorés dans les phases de mise en œuvre ou de soutien du développement, ainsi que cinq programmes supplémentaires dans la phase de renforcement des capacités. Sept projets actifs ont également été signalés dans la phase d'exploration, chacun pouvant ou non évoluer vers de nouveaux PGA.

Le suivi de l'élaboration de nouveaux PGA dans les quatre phases de l'Initiative des gardiens autochtones est en grande partie effectué à partir d'un examen des projets approuvés avec des partenaires autochtones qui financent des activités allant des engagements communautaires initiaux à la pleine opération des programmes. Toutefois, comme on le mentionne à la p. 16, les projets financés par l'IGA ne sont pas exclusifs aux phases de développement, car le cheminement suivi par chaque partenaire autochtone est propre à ses besoins et intérêts. Il peut être nécessaire de mener plusieurs projets pour faire passer un partenaire de la phase d'exploration au renforcement des capacités, tandis qu'un seul projet financé par une entente de contribution flexible ou en bloc (voir p. 57) peut couvrir les phases de mise en œuvre et de soutien des PGA.

La figure 4. ci-dessous présente un résumé des projets de l'IGI (approuvés en novembre 2024) par région de Parcs Canada. Les niveaux d'activité les plus élevés, en termes de projets réels et prévus, se trouvent en Colombie-Britannique et au Yukon et dans les régions de l'Atlantique (58 et 43 respectivement), tandis que l'Alberta et la région de l'Ontario et des voies navigables ont le moins de projets.

Fig. 4: Projets externes approuvés de l'IGA par région 2021-22 à 2025-26

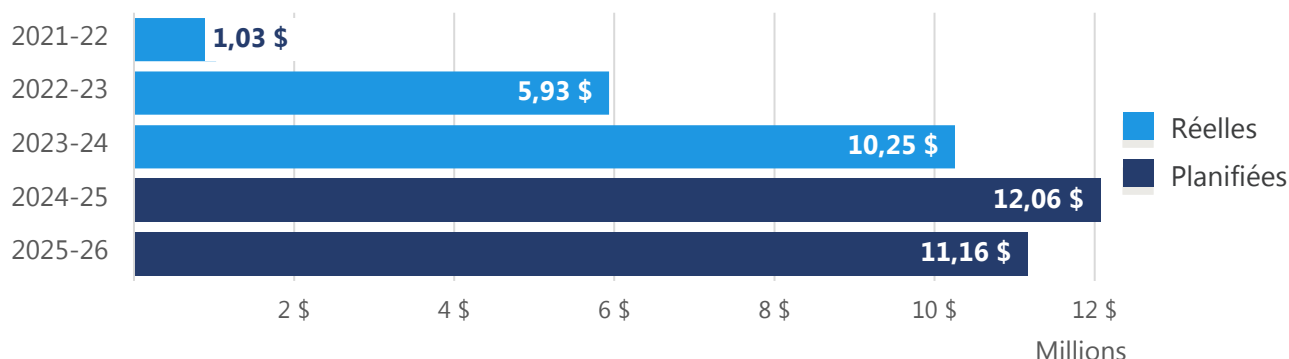


Les dépenses à ce jour

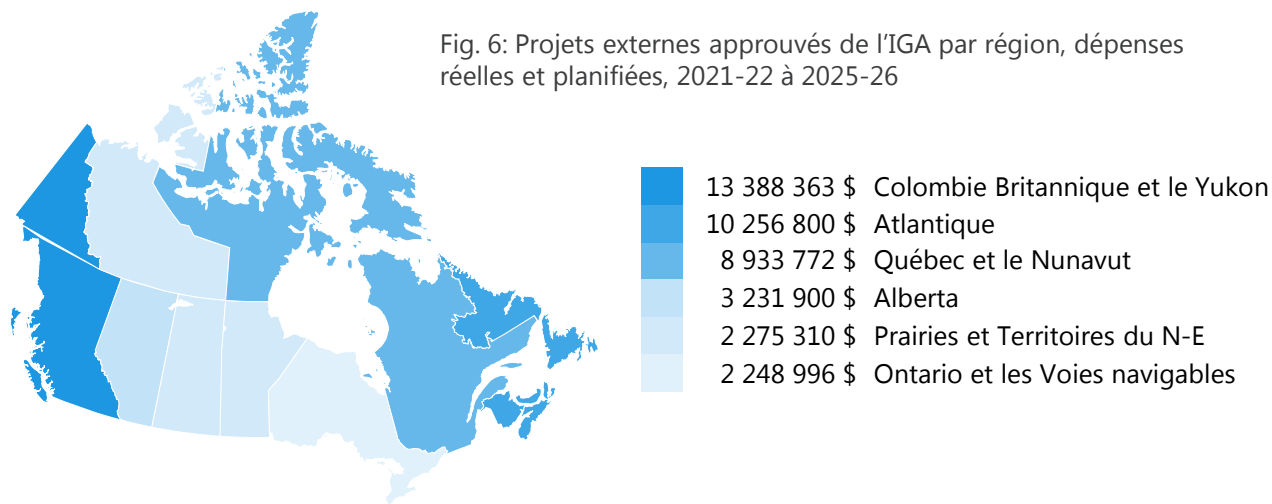
Les contributions aux partenaires autochtones représentent la majeure partie des dépenses de l'IGA depuis son lancement en 2021, soit environ 80 % des dépenses à ce jour. Les 20 % restants sont constitués des salaires du personnel de Parcs Canada et des biens et services connexes, comme les frais de déplacement, la formation et les honoraires. La présente analyse porte sur les contributions destinées aux partenaires autochtones pour la création ou l'amélioration des PGA.

Comme le résume la figure 5, un examen des données financières a permis de déterminer que 40,4 millions de dollars ont été prévus ou dépensés pour les projets d'appui aux partenaires autochtones entre 2021-2022 et 2025-2026 dans l'ensemble des quatre phases de l'initiative (voir la page 16). Les dépenses prévues sont plus élevées au cours des deux dernières années de l'IGA, alors que les dépenses réelles étaient plus faibles au cours de la première année.

Fig. 5: Projets externes approuvés de l'IGA, dépenses réelles et planifiées, 2021-22 à 2025-26



Une analyse des dépenses dans chacune des six régions de Parcs Canada, comme le montre la figure 6, a révélé que les montants prévus et réelles les plus élevés à cette date sont dans la région de la Colombie-Britannique et du Yukon ainsi que dans la région de l'Atlantique, avec des sommes d'environ 13,4 millions de dollars et 10,3 millions de dollars respectivement. Les dépenses approuvées les plus faibles étaient dans la région de l'Ontario et des voies navigables.



PGA améliorés

Une part importante des dépenses prévues et réelles dans la région de la C.-B. et du Yukon est liée à l'amélioration de trois PGA de longue date, soit les Gardiens du sentier de la côte ouest (SCO), les Gardiens de plages de l'archipel Broken Group et les Gardiens de Haida Gwaii.

Dans chaque cas, avant l'IGA, le soutien financier pour ces programmes provenait des budgets de base des unités de gestion et était alloué aux Nations partenaires par l'entremise de contrats. Dans le cadre de l'IGA, les programmes ont reçu un financement accru pour leurs activités actuelles, pour investir dans des biens tels que des cabanes, des bateaux et autre équipement, et du soutien pour élargir leurs programmes. Ces éléments sont brièvement résumés ci-dessous.

SCO et les Gardiens de plage

Les programmes de Gardiens du sentier de la côte ouest sont gérés par la Première nation Huu-ay-aht, la Première nation Ditidaht et la Première nation Pacheedaht, dont les terres ancestrales se trouvent dans les limites actuelles de la réserve de parc national Pacific Rim.

Créés dans les années 1990 (voir la p.12), les dossiers financiers indiquent que des contrats totalisant environ 100 000 \$ par groupe ont été utilisés pour appuyer les programmes entre 2015-16 et 2021-22.

Les documents des accords de contribution émis par la réserve de parc national Pacific Rim montrent que des fonds supplémentaires sont transférés aux programmes du SCO à compter de 2021-2022, soutenant les opérations et fournissant des fonds pour des actifs supplémentaires, y compris des cabanes pour les Gardiens.

En 2023-2024, trois accords de contribution pluriannuels ont été approuvés, prévoyant une moyenne de 250 000 \$ par année pour chaque programme pour des activités incluant l'entretien des sentiers, l'interprétation culturelle, la surveillance environnementale et écosystémique et la sécurité des visiteurs. ainsi que des soutiens à la formation et à l'élaboration de programmes stratégiques. Une contribution semblable a également été approuvée pour la Première nation de Tseshaht, qui administre le programme des Gardiens de plage.

En 2022-2023, chacune des quatre nations autochtones partenaires a également reçu une contribution d'environ 100 000 \$ pour un an afin d'améliorer les composantes marines de leurs programmes, liées au Projet de recherche sur les épaulards résidents du Sud

Les Gardiens de Haida Gwaii

Le plus ancien des PGA qui opère dans les lieux administrés par Parcs Canada, le programme des Gardiens de Haida Gwaii est administré par le Conseil de la Nation Haïda. Les contrats annuels de soutien au programme ont été conclus pour la première fois en 1990, pour un montant total de 185 200 \$. En 2010, la valeur du contrat a été portée à 323 000 \$, suivie d'une autre augmentation en 2020, qui s'élève à 383 000 \$.

Bien que le financement ait été fourni par l'intermédiaire de contrats jusqu'en 2022, les contributions de l'IGA ont également été utilisées à compter de 2021 pour fournir renforcer et stabiliser le programme. Cela comprend une contribution d'environ 380 000 \$ pour les salaires des gardiens, l'achat de matériel supplémentaire et la réparation d'un chalet et d'un site culturellement important.

Cette initiative a été suivie, en 2023-2024, d'une entente de contribution pluriannuelle de trois ans de 2,2 millions de dollars visant à soutenir les opérations et à « améliorer la durabilité à long terme du programme et soutenir l'intendance Haida en cours, la continuité de la culture Haida et est dans l'esprit de GayGahlida « Changing Tide Agreement ».¹

¹ Opérations des gardiens de Haida Gwaii Accord de contribution, 2023-24 à 2025-26

Constatations clés





Pertinence

Correspondance avec les droits et l'intendance des Autochtones

Attente : La conception des PGA et de l'Initiative des gardiens autochtones est conforme aux engagements de Parcs Canada en matière d'intendance autochtone

De nombreux éléments indiquent que la conception des PGA et de l'Initiative des gardiens autochtones est étroitement liée aux engagements de Parcs Canada en matière d'intendance autochtone.

Les documents d'encadrement importants pour le travail de Parcs Canada avec les gouvernements et les organisations autochtones, y compris les programmes des gardiens et au-delà, sont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUDPA), le Plan d'action 2023-2028 de la LDNUDPA et le cadre d'intendance autochtone de Parcs Canada.

L'analyse de l'adéquation entre les programmes des gardiens et ces instruments d'encadrement se fait en deux temps. La première explore brièvement l'harmonisation générale entre la DNUDPA et l'incidence des programmes de gardiens tels qu'ils sont décrits dans des ouvrages universitaires, tandis que la seconde examine la structure de l'IGA par rapport au Plan d'action de la LDNUDPA et au cadre d'intendance autochtone.

La DNUDPA et les programmes de gardiens autochtones

Les programmes de gardiens autochtones s'inscrivent dans le cadre d'un travail de longue haleine mené par les peuples autochtones pour réaffirmer leur compétence sur leurs territoires ancestraux et assumer leurs responsabilités en tant que gardiens de leurs terres, de leurs eaux et de leurs glaces. Même si l'IGA est récente, elle s'inscrit dans ce mouvement plus large en faveur de la gouvernance partagée et de la conservation dirigée par les Autochtones dans les aires protégées, y compris les lieux administrés par Parcs Canada.

Les recherches menées sur les gardiens autochtones au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis au cours des 15 dernières années montrent que les effets de ces programmes correspondent largement aux thèmes de la DNUDPA*, notamment l'autodétermination, la participation à la prise de décision, les droits culturels et linguistiques, ainsi que la protection et la conservation de l'environnement.

Au niveau individuel, les avantages documentés des programmes de gardiens autochtones comprennent un plus grand sentiment de fierté et d'identité, un lien avec la culture et le territoire, une augmentation des revenus et des possibilités d'emploi intéressantes, ainsi que des avantages pour la santé physique et mentale.

* Voir : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Thèmes et articles ([justice.gc.ca](https://www.justice.gc.ca))

Les résultats communautaires comprennent des avantages pour la culture et la transmission de la langue, la préservation du patrimoine culturel et un plus grand sentiment de connexion intergénérationnelle.

Des études de cas menées à l'échelle du Canada fournissent également des preuves des avantages environnementaux, les PGA contribuant davantage aux données écologiques pour appuyer la prise de décisions et les programmes de surveillance qui signalent des impacts positifs sur la conservation des espèces (Popp et al., 2020; EPI, 2022). Ces résultats s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de preuves des avantages environnementaux de la conservation dirigée par les Autochtones, fondées sur des mesures de biodiversité et de résistance à la déforestation et à la dégradation de l'environnement (Artelle et al., 2019).

Bien que ces résultats constituent une base solide pour affirmer les avantages des programmes de gardiens pour les droits de la personne et le bien-être des peuples autochtones, l'analyse documentaire a également cerné des domaines dans lesquels le signalement d'effets positifs était moins concluant. Par exemple, les preuves de l'incidence des

programmes de gardiens sur l'autonomie gouvernementale sont mitigées. Alors que certaines études font état d'une capacité accrue d'autodétermination et de possibilités accrues de collaboration avec les gouvernements et les partenaires, une évaluation des programmes de surveillance communautaires autochtones, y compris les programmes de gardiens, a révélé que les participants autochtones sont encore souvent considérés par les gouvernements comme des « intervenants » n'ayant pas la même autorité.

Cela se traduit par le fait que les gouvernements et les bailleurs de fonds conservent le pouvoir de décision finale dans les programmes de surveillance communautaires, une approche en aval décrite par certains chercheurs comme reproduisant les systèmes coloniaux d'autorité et de pouvoir.

De même, alors que certaines études sur les programmes de surveillance des terres autochtones décrivent une intégration fructueuse des connaissances traditionnelles autochtones, la priorité donnée aux connaissances scientifiques occidentales a été reconnue comme un problème courant. Au Canada comme à l'étranger, les recherches sur la gestion concertée des terres ont montré que lorsque les différences entre les cadres de connaissances autochtones et non autochtones n'étaient pas véritablement prises en compte et conciliées, les cadres scientifiques occidentaux étaient presque toujours privilégiés.

Enfin, l'analyse documentaire a également permis de cerner les défis liés aux faibles niveaux de financement et à l'accès limité au financement à long terme, qui sont à leur tour liés aux difficultés rencontrées par les programmes pour conserver leur personnel, gérer leur charge de travail et, ce qui est particulièrement pertinent pour faire progresser l'autonomie gouvernementale, aux capacités des organisations à planifier et à exécuter des stratégies à long terme.

La LDNUDPA et le cadre d'intendance autochtone (CIA)

L'évaluation de l'harmonisation de l'IGA avec le Plan d'action de la LDNUDPA et le CIA de Parcs Canada est fondée sur un examen des structures et des processus de l'initiative, y compris ses autorisations de paiement de transfert fournies par

l'entremise du Programme de subventions et de contributions de catégorie générale (PSCCG) de Parcs Canada. Une analyse des activités décrites dans un échantillon d'accords de contribution financés par l'IGA a également permis d'établir des liens entre l'IGA et la LDNUDPA.

Avant de discuter des résultats de cette analyse, il convient de mentionner que le CIA et les mesures de la LDNUDPA sont eux-mêmes étroitement liés sur le plan des thèmes et des objectifs (voir l'annexe A, p. 53-55), l'un des principaux étant d'amener Parcs Canada à mieux se conformer à la LDNUDPA. Ainsi, les cinq mesures de la LDNUDPA appliquées à Parcs Canada correspondent à des éléments précis du CIA, comme le montre la figure 7.

Conception du programme

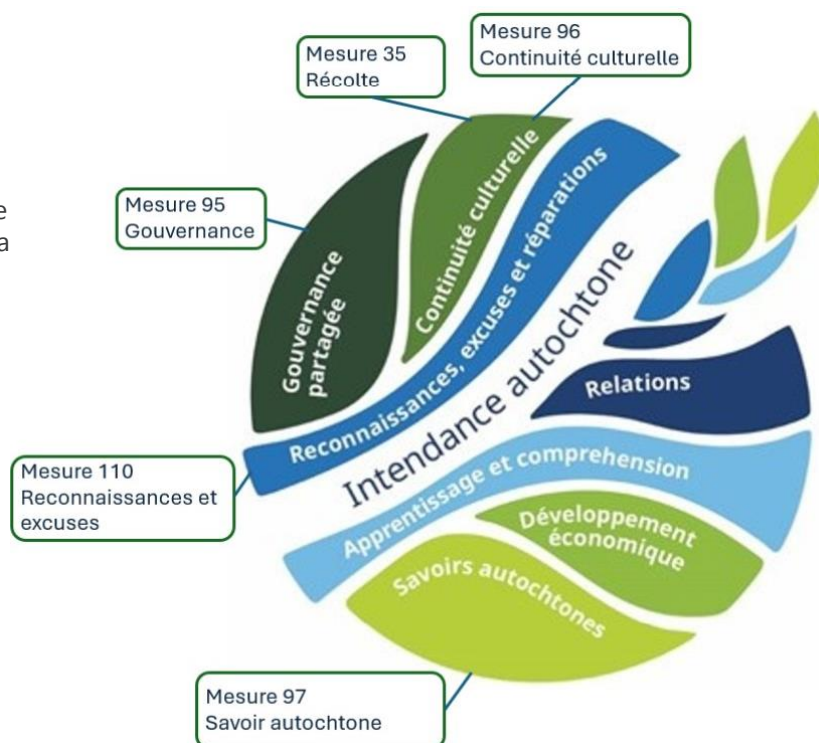
Alors que l'IGA a été élaborée avant la mise en œuvre du CIA (voir p. 14) l'examen des documents et les entretiens avec des informateurs clés ont montré que la conception de l'IGA reflète les éléments de continuité culturelle et de relations du CIA, ainsi que la mesure 96 de la

LDNUDPA, également intitulée Continuité culturelle, qui appelle à soutenir les initiatives sur les terres et à revitaliser les liens avec les terres, les eaux et les glaces. Ces objectifs se reflètent dans l'approche partenariale de l'IGA, qui exige que les programmes soient élaborés en collaboration avec des partenaires autochtones et en accord direct avec les valeurs et les priorités de ces derniers.

La conception de l'IGA aborde également la question de la gouvernance, en favorisant la mobilisation communautaire et le renforcement des capacités. Les programmes mis en œuvre doivent être gérés par des partenaires autochtones, avec le soutien de Parcs Canada, en fonction des besoins.

Les outils de financement de l'IGA, qui sont conformes à l'annexe K de la Directive sur les paiements de transfert : Les paiements de transfert aux bénéficiaires autochtones, correspondent également à l'élément Relations du CIA, avec des processus flexibles et administrativement plus simples conçus pour promouvoir des relations stables avec les partenaires autochtones (voir également p. 57).

Fig. 7 Cadre d'intendance autochtone et mesures de Parcs Canada relatives à la LDNUDPA



Programmes financés par l'IGA

Bien que l'IGA n'ait pas été conçue pour prescrire des activités d'intendance aux partenaires autochtones, un examen des accords de contribution a révélé que les objectifs et les activités correspondaient bien au CIA. La plupart des objectifs des PGA étaient axés sur la protection et la conservation du patrimoine naturel ou culturel, ainsi que sur l'intégration des connaissances et des perspectives autochtones dans l'intendance des sites administrés par Parcs Canada. Même si les activités varient considérablement, les types les plus courants sont la gestion de la faune ou des espèces en péril, la surveillance des sites écologiques ou culturels et la restauration de l'environnement.

De nombreux accords de PGA reflétaient également une ou plusieurs mesures de la LDNUDPA (voir l'annexe A [p. 53-56]). Des exemples comprennent des programmes visant à accroître la participation des gardiens à la gestion des parcs, à faire participer les jeunes dans des activités d'apprentissage et de progression de carrière, ou à mener des récoltes cérémoniales.

Défis actuels et futurs

Bien que la concordance entre la conception de l'Initiative des gardiens autochtones et les engagements de Parcs Canada à l'égard de la LDNUDPA et de l'intendance autochtone soit largement évidente, les entrevues avec des informateurs clés du personnel des unités de gestion, du personnel de l'IGA, de la haute direction et des membres de l'équipe du Programme de subventions et de contributions de catégorie générale (PSCCG), qui ont tous appuyé l'approche de

l'IGA, ont permis de relever des défis découlant des domaines dans lesquels les règlements ou les pratiques de Parcs Canada n'ont pas intégré les lois, les coutumes ou les besoins des Autochtones.

Par exemple, le personnel du PSCCG a souligné que, même si les nouvelles options de paiement de transfert pour les bénéficiaires autochtones (voir p. 57) ont été accueillies favorablement, certains membres du personnel de Parcs Canada ont fait part de leurs préoccupations au nom des partenaires autochtones en ce qui concerne les clauses stipulant que les désaccords sur les accords de contribution seront réglés par les tribunaux canadiens. Les demandes de modification de ces clauses formulées par le PSCCG n'ont pas été acceptées, mais le personnel du PSCCG a indiqué que, dans certains cas, les clauses ont simplement été omises des accords (au lieu d'être modifiées), car elles n'étaient pas nécessaires pour garantir que les litiges seraient résolus par les tribunaux provinciaux en vertu du droit canadien.

En portant un regard sur l'avenir, la haute direction de Parcs Canada a également affirmé que, si les programmes de gardiens autochtones continuent de se développer, ils soulèveront probablement des questions complexes concernant les relations de travail, les possibilités d'emploi et la rémunération équitable.

Dans les domaines où les gardiens assument des responsabilités semblables ou identiques à celles des employés actuels des parcs, comme la surveillance de l'environnement, la conformité ou l'interprétation, des zones d'ombre apparaissent sur le plan des taux de rémunération comparables, des considérations relatives à la santé et à la sécurité au travail, de l'accès au logement du personnel et de systèmes d'identification, tels que des uniformes.

Enfin, alors que la mesure 96 de la LDNUDPA (Continuité culturelle) précise que Parcs Canada mettra en œuvre des programmes de gardiens « améliorés et durables », l'IGA est actuellement soutenue par un financement temporaire, qui prendra fin en 2026.

Principales constatations

Dans l'ensemble, il a été constaté que l'Initiative des gardiens autochtones était étroitement harmonisée avec le cadre de l'intendance autochtone et le Plan d'action de la LDNUDPA, les trois ayant des objectifs généraux consistant à honorer les droits de la personne des Autochtones et à faciliter la mise en œuvre de la DNUDPA. Il a été constaté que la conception du programme de l'IGA reflétait de nombreux éléments du cadre d'intendance autochtone, tandis qu'un examen des accords de contribution de l'IGA a permis de faire des liens clairs entre les objectifs du projet et cinq mesures du plan d'action de la LDNUDPA.

Les domaines de désalignement ou de préoccupation signalés comprenaient certains des cadres juridiques des accords de contribution, la possibilité de questions sur la rémunération pour des rôles comparables et la fourniture d'un financement durable, qui est explorée plus en détail dans le présent rapport (voir p. 44 Durabilité).



Relations

Relations saines et respectueuses

Attente : Les PGA soutenus par Parcs Canada contribuent à l'établissement de relations positives entre les unités de gestion et les gouvernements et organisations autochtones.

Un examen des structures de l'Initiative des gardiens autochtones a montré qu'elles étaient conformes aux principes d'établissement de relations énoncés dans le cadre d'intendance autochtone.

Des possibilités d'améliorer la réactivité culturelle des instruments de financement ont également été définies.

Les sources de données utilisées pour examiner comment l'approche de Parcs Canada à l'égard des programmes des gardiens autochtones peut favoriser des relations respectueuses avec les partenaires autochtones comprennent l'examen de documents, des entrevues avec les informateurs clés et une analyse des mécanismes de financement et des récents accords de contribution. Les résultats de l'évaluation la plus récente du Programme de contributions de catégorie générale de Parcs Canada fournissent également plus de contexte.

Relations saines

Le concept de relations saines et respectueuses utilisé pour cette évaluation est tiré du cadre d'intendance autochtone et de la politique d'intendance autochtone de Parcs Canada. Dans ce cadre, les relations sont décrites comme un élément d'habilitation, c'est-à-dire un ensemble de pratiques qui contribuent à créer les conditions nécessaires à la réussite dans d'autres domaines.

Les contributions positives aux relations sont présentées comme des engagements à soutenir les peuples autochtones dans l'exercice de leurs responsabilités d'intendance en respectant les lois autochtones et en reconnaissant les différentes capacités et les différents intérêts des gouvernements autochtones, c'est-à-dire « les rencontrer là où ils sont et là où ils vont ». Il s'agit également de veiller à ce que le renforcement des capacités soit soutenu le cas échéant et à la demande. Reconnaisant que l'héritage colonial ait, dans certains endroits, érodé les systèmes et les protocoles autochtones de collaboration avec d'autres communautés, contribuant ainsi à des relations complexes entre les gouvernements autochtones, la politique d'intendance autochtone engage également Parcs Canada à susciter un dialogue ouvert sur les responsabilités en matière d'intendance.

Perspectives sur les relations

Dans toutes les entrevues avec les informateurs clés, les relations ont été considérées comme un élément central de l'Initiative des gardiens autochtones, que ce soit comme moyen de créer des programmes solides et pertinents au niveau local ou comme un résultat clé du processus d'élaboration lui-même. En ce sens, les programmes de gardiens ont souvent été décrits comme des catalyseurs, capables de créer des changements considérables plus importants dans la dynamique entre Parcs Canada et les communautés autochtones.

L'analyse des entrevues avec le personnel qui soutient les programmes des gardiens a révélé que deux aspects de l'IGA, soit la capacité des partenaires à poursuivre leurs propres priorités et la capacité de Parcs Canada à offrir un financement souple, étaient constamment décrits comme étant essentiels à l'établissement de relations saines et respectueuses avec des partenaires autochtones.

Priorités des partenaires

L'examen des dossiers relatifs aux accords de contribution signés dans le cadre de l'IGA a permis de

comprendre comment les gouvernements et les organisations autochtones déterminaient les besoins et les intérêts de leurs communautés.

Bien que les processus exacts varient, l'examen des dossiers a révélé que l'engagement communautaire était la norme. Les mécanismes documentés vont de la définition participative des objectifs au niveau communautaire, comme les séances de mobilisation communautaire prévues par le programme des gardiens du lieu historique national de Batoche, à des processus officiels d'élaboration conjointe entre les gouvernements et les conseils consultatifs, comme le programme des gardiens des Monts-Torngat, qui a été élaboré dans le cadre de réunions de collaboration entre la Société Makivvik, le gouvernement du Nunatsiavut et le conseil de gestion coopérative du parc national des Monts-Torngat.

Certains accords de contribution ont également lié les objectifs du programme aux accords de gouvernance partagée entre les nations autochtones et le gouvernement du Canada. Citons par exemple l'accord des gardiens de Haida Gwaii, qui a harmonisé ses objectifs avec ceux de l'accord-cadre de réconciliation « GayGahlda | Kwal.hlahl.dayaa Changing Tide », signé par la Nation haïda, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, et la contribution des gardiens de Nah?a Dehe K'ehodi, qui a cité l'accord de gestion coopérative Ndahecho Gondié Gháádé pour la réserve de parc national Nahanni.

Les objectifs et les activités du programme décrits dans les accords de contribution varient aussi considérablement, ce qui correspond bien à l'idée que les gouvernements autochtones locaux sont encouragés à poursuivre leurs propres priorités. Cela dit, de grandes tendances se sont dégagées de l'examen des accords de l'IGA. La plupart des PGA s'intéressent aux activités de

surveillance et de conservation, que ce soit sur des sites écologiques ou culturels, ainsi qu'à l'intégration du savoir traditionnel autochtone dans l'intendance des lieux administrés par Parcs Canada.

Communiquer clairement

En ce qui concerne la création ou le maintien de relations positives avec les partenaires autochtones, les coordonnateurs régionaux de l'IGA et les gestionnaires des unités de gestion ont fait état de difficultés de communication au sein de Parcs Canada et avec ses partenaires et les collectivités avoisinantes, en particulier dans les milieux où plusieurs communautés autochtones ont des liens avec ce qui est maintenant administré par Parcs Canada ou lorsque de multiples ministères fédéraux ont des partenariats en cours avec les mêmes groupes.

Parmi les questions soulevées figurait la nécessité de dissiper la confusion entre les programmes de gardiens autochtones soutenus par Parcs Canada et ceux d'autres ministères fédéraux, que ce soit actuellement ou par le passé. Dans certains cas, les expériences négatives du passé ont conduit les unités de gestion à éviter d'utiliser le terme « gardiens », afin de dissocier les activités de Parcs Canada de ces tentatives antérieures.

Dans les régions où les relations entre les gouvernements autochtones étaient complexes ou parfois tendues, la direction des unités de gestion a indiqué qu'elle prêtait une grande attention aux informations communiquées sur les programmes de gardiens nouveaux ou améliorés, notamment dans les médias, par l'intermédiaire de comités consultatifs et de canaux informels. Les préoccupations concernaient notamment la confusion quant aux rôles, les ressources mises à la disposition de différents groupes et les formes d'accès accordées pour des activités telles que la récolte. Un informateur clé l'a décrite comme la garantie de l'équité de l'information entre les partenaires régionaux.

Dans le même ordre d'idées, les coordonnateurs régionaux des gardiens et le personnel des unités de gestion ont également décrit les efforts déployés pour clarifier les objectifs de l'IGA auprès du personnel de Parcs Canada afin d'atténuer les perceptions erronées quant aux buts du programme et à l'affectation des fonds.

On a estimé que cela reflétait la différence entre les programmes de gardiens et les initiatives de financement temporaire plus habituelles, qui tirent parti des ressources et des partenariats pour favoriser directement la réalisation des objectifs de Parcs Canada. Bien que les programmes d'IGA aient été lancés en fonction d'idées émanant des unités de gestion ou du personnel travaillant à la Direction générale de l'établissement et de la conservation des aires protégées, il était important de clarifier rapidement la nature de l'IGA, qui est dirigée par les partenaires.

Outils financiers pour favoriser des relations saines et respectueuses

Avant 2021, les programmes de longue date des gardiens autochtones, notamment les gardiens de Haida Gwaii, les gardiens du sentier de la Côte-Ouest et les gardiens de plage de l'archipel Broken Group, étaient principalement financés par des contrats avec Parcs Canada, tandis que d'autres engagements avec les communautés autochtones, tels que les

consultations liées à la création de nouvelles aires protégées, reposaient généralement sur des accords de contribution standard.

En 2022, Parcs Canada a mis en œuvre de nouveaux pouvoirs de financement qui permettent l'accès aux subventions, aux micro-subventions et à trois nouveaux types de contributions pour les bénéficiaires autochtones par l'intermédiaire du Programme de subventions et de contributions de catégorie générale (PSCCG). Depuis, l'IGA a fait appel à ces nouveaux pouvoirs pour appuyer les partenaires autochtones, généralement en transférant d'abord des fonds aux unités de gestion qui travaillent ensuite avec le personnel du Centre d'expertise sur les subventions et les contributions pour élaborer les ententes.

Chacune des options offertes à l'IGA est décrite plus en détail à l'annexe B : Paiements de transfert aux bénéficiaires autochtones (voir p. 57).

La principale différence entre les accords de contribution standard et ceux conçus pour travailler avec des partenaires autochtones est la capacité de retenir ou de réaffecter les fonds non dépensés, dans le cas d'accords fixes ou flexibles, ou de transférer les fonds entre les projets, dans le cas des accords de contribution en bloc. Les trois types d'accords comportent également des exigences administratives plus légères en matière de suivi.

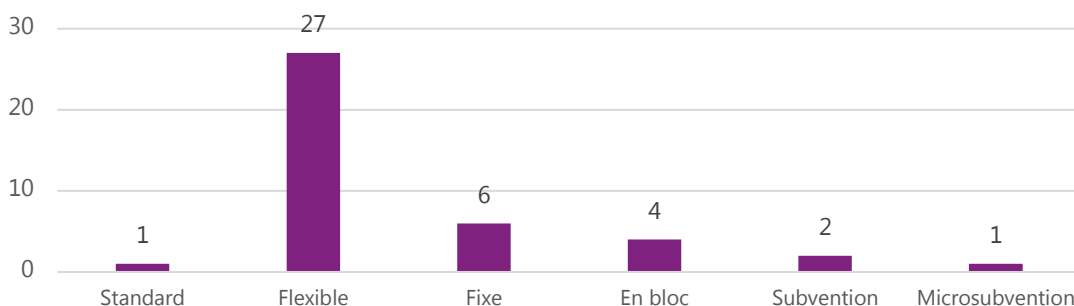
Comme le résume le tableau 5 ci-dessous, l'examen d'un échantillon d'accords de l'IGA a révélé que, depuis 2022, la plupart des programmes de gardiens autochtones ont été soutenus par des accords de contribution flexibles. Les accords de contribution fixes et en bloc, bien que moins courants, sont également utilisés, tandis que les accords de contribution standard, les subventions et les micro-subventions sont les moins utilisés.

Incidences des outils de financement

La possibilité que les mécanismes de financement soutiennent les relations avec les partenaires autochtones ou leur nuisent a été soulignée dans l'évaluation de 2022 du Programme de contributions de catégorie générale (PCCG) de Parcs Canada, rebaptisé depuis Programme de subventions et de contributions de catégorie générale (PSCCG).

En explorant l'utilisation des accords de contribution standard, puisque les nouvelles autorités n'étaient pas encore disponibles, les résultats de l'évaluation ont fait ressortir plusieurs défis qui, selon les partenaires et le personnel de Parcs Canada, nuisent à l'établissement de relations avec les partenaires autochtones.

Figure 8 : Exemple d'accords de financement de l'Initiative des gardiens autochtones par type (2022-2024)



Les principaux défis relevés sont les structures de paiement inflexibles du PCCG, la charge de travail générée par les exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports et le niveau d'examen global auquel sont soumis les partenaires.

Dans une étude de cas réalisée pour l'évaluation du PCCG, le personnel d'une organisation régionale inuite a indiqué que les obstacles à l'adaptation des plans de travail et des calendriers établis dans les accords de contribution standard indiquaient une reconnaissance limitée de la part de Parcs Canada des besoins, des capacités et des réalités pratiques des organisations autochtones, dont beaucoup exercent des activités dans des endroits éloignés et sont structurées pour soutenir les pratiques traditionnelles, plutôt que d'être modelées à partir des gouvernements fédéral ou provinciaux.

Des entretiens récents avec le personnel de Parcs Canada qui soutient des programmes de longue durée, tels que les gardiens de Haida Gwaii ou les gardiens du sentier de la Côte-Ouest, ont fait

ressortir des problèmes semblables liés à l'utilisation des contrats, qui constituaient le principal mécanisme de financement de ces deux programmes jusqu'en 2021.

Dans chaque cas, les contrats ont été perçus comme ayant favorisé une dynamique inégale avec les Premières Nations partenaires et une perception de leurs activités d'intendance comme des tâches ou des services

pour le compte de Parcs Canada. L'utilisation d'outils financiers tels que les formulaires d'autorisation de tâches a également été perçue comme limitant l'autonomie des partenaires et leur capacité à faire évoluer leurs programmes en fonction des priorités et des intérêts locaux.

Les conclusions des entretiens avec les informateurs clés indiquent que l'ajout de nouveaux types d'accords, ainsi que de subventions et de micro- subventions, a atténué les problèmes mentionnés ci-dessus. Tout en continuant à exiger la description des objectifs et des activités, on a noté que le langage utilisé dans les accords de contribution est moins prescriptif et plus facilement adaptable aux contextes locaux, ce qui permet aux bénéficiaires d'agir plus librement.

L'examen des exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports dans les accords de l'IGA va dans ce sens, dans la mesure où l'on a trouvé plusieurs exemples de libellés modifiés précisant la façon dont la mesure du rendement, la surveillance et l'établissement de rapports seraient abordés par les partenaires. Les modifications relevées dans environ un tiers des accords examinés sont les suivantes :

- fournir un financement spécialement pour les activités de rapport et de suivi;
- organiser des réunions de travail mensuelles entre les coordonnateurs de programme et le personnel de Parcs Canada;

- veiller à ce que le personnel des gardiens sur les terres connaisse les résultats et les indicateurs de l'accord de financement, afin qu'il puisse en faire le suivi et les évaluer avec précision;
- organiser des réunions et des séances d'apprentissage pour définir clairement les rôles et les responsabilités du personnel de Parcs Canada, des coordonnateurs des gardiens et des gouvernements autochtones.

D'autres modifications indiquées dans les accords de contribution définissent les attentes en matière de rapports de Parcs Canada aux organisations autochtones. Il s'agit notamment d'exigences en matière de communication des progrès du projet avec les membres de la communauté, ainsi que des lignes directrices pour la diffusion et l'utilisation des données obtenues, conformément aux protocoles culturels relatifs aux connaissances traditionnelles et à la propriété intellectuelle.

Pratiques adaptées à la culture

Si les accords de contribution fixes, flexibles et en bloc ont clairement contribué à l'établissement et au maintien de relations positives avec les partenaires autochtones,

le personnel de l'unité de gestion et les membres de l'équipe chargée des subventions et des contributions ont décelé des difficultés persistantes, certains informateurs clés ayant exprimé leur inquiétude et leur malaise parce qu'ils savaient que certaines pratiques correspondaient peu aux normes culturelles ou communautaires autochtones.

Dans un exemple, le personnel de l'unité de gestion a signalé un manque de mécanismes appropriés pour indemniser les individus, en particulier les Aînés, pour leur contribution aux programmes de gardiens. Bien que les micro-subventions apportent une solution partielle, puisqu'elles sont dotées d'un processus d'autorisation simplifié pour les paiements inférieurs à 5 000 dollars, les Autochtones doivent toujours remplir des documents et fournir des renseignements personnels, comme les coordonnées bancaires, aux autorités gouvernementales pour recevoir leur paiement, souvent inférieur à 500 dollars selon le personnel du PSSCG.

Dans un autre cas, le personnel a fait état de difficultés concernant les modalités des évaluations des risques qui sont requises pour tous les types d'accords de contribution. Des outils de gestion des risques ont été intégrés au programme de contributions de Parcs Canada en 2018-2019 afin d'harmoniser les exigences en matière de rapports et les critères de sélection avec les niveaux de risque des projets. Cette approche a été conservée lorsque Parcs Canada a ajouté les contributions pour les bénéficiaires autochtones à ses autorisations de paiement de transfert en 2021, les niveaux de capacité et de risque étant établis au moyen d'un outil standard d'assistant de paiement de transfert.

Ainsi, les accords flexibles et les accords en bloc sont destinés aux bénéficiaires autochtones dont la capacité est jugée supérieure, tandis que les subventions et les micro-subventions sont réservées aux projets dont l'évaluation du risque global est faible.

Les participants aux entretiens ont fait part de leur gêne à remplir le modèle d'évaluation des risques, exprimant leur inquiétude quant à l'utilisation de leurs connaissances des

gouvernements autochtones, qui, dans les petites communautés, sont susceptibles de découler de liens personnels, voire familiaux, pour générer des cotes de risque. Les informateurs clés ont également fait part de leurs préoccupations concernant les critères d'évaluation liant le pourcentage de financement provenant d'une source unique aux niveaux de risque du projet, étant donné que la plupart des programmes de gardiens autochtones sont financés à 100 % par Parcs Canada.

En réponse à cette exigence, les informateurs clés ont déclaré que « (...) cette caractérisation ne reflète pas fidèlement notre relation de travail avec la Première Nation (nom). Bien que Parcs Canada soit souvent le principal bailleur de fonds des programmes en partenariat avec les Premières Nations, cette approche est un élément essentiel de notre engagement envers la réconciliation et le soutien de

l'intendance autochtone en vertu de la LDNUDPA. Le fait de classer automatiquement ces partenariats dans la catégorie des partenariats à haut risque peut impliquer par inadvertance une dépendance à l'égard du soutien gouvernemental et négliger les possibilités de développement économique qui font partie intégrante de ces collaborations. Cela peut donner l'impression involontaire que les partenaires des Premières Nations sont injustement pénalisés, ce qui est contraire à l'esprit de collaboration et de croissance mutuelle que nous cherchons à encourager » [traduction].

Ces préoccupations font écho aux conclusions d'un examen effectué en 2021 par les auditeurs internes de Parcs Canada sur les instruments d'analyse des risques qui appuient les accords de contribution. Les résultats de l'examen ont mis en évidence des questions concernant la capacité des instruments à évaluer de manière appropriée les capacités financières et de gestion des organisations autochtones, en soulignant que les facteurs de risque et les instructions de notation étaient les mêmes que ceux appliqués à des organisations très différentes, telles que les universités et les gouvernements provinciaux.

Principales constatations

Dans l'ensemble, les résultats appuient la conclusion selon laquelle l'Initiative des gardiens autochtones a été structurée de manière à favoriser des relations saines et respectueuses, comme le décrivent le cadre et la politique d'intendance autochtone de Parcs Canada.

Les informateurs clés s'accordent presque tous à dire que les PGA établis avec les gouvernements autochtones, fondés sur les priorités des communautés et soutenus par des outils de financement souples, peuvent constituer la base de collaborations encore plus riches au fil du temps.

Les entretiens avec les informateurs clés, étayés par l'examen de documents, ont également permis de relever certains défis et certaines complexités. Le personnel et la direction de l'unité

de gestion ont souligné l'importance de maintenir une communication claire avec tous les partenaires et de veiller à ce que les informations relatives à l'IGA soient communiquées à toutes les parties intéressées. De même, les coordonnateurs des gardiens autochtones ont souligné l'importance de veiller à ce que les objectifs de l'IGA soient bien compris en interne par le personnel de Parcs Canada.

Enfin, des difficultés ont été décelées en ce qui concerne des processus et pratiques particuliers qui, en dépit de l'assouplissement considérable des accords de contribution pour les bénéficiaires autochtones, n'étaient pas encore adaptables aux normes culturelles autochtones. Il s'agissait notamment de moyens d'indemniser convenablement les personnes, en particulier les Aînés, pour leur contribution aux projets, et d'envisager les risques liés aux projets d'une manière mieux adaptée à la nature des programmes des gardiens autochtones et aux engagements de Parcs Canada en matière de soutien à l'intendance autochtone.



Processus et soutiens efficaces

Attente : Les modèles d'organisation et de gouvernance élaborés pour l'IGA sont efficaces pour faciliter la mise en œuvre des programmes de gardiens autochtones.

Bien que la nouveauté de l'Initiative des gardiens autochtones et de ses instruments financiers ait engendré certains défis et enseignements, les faits montrent que l'IGA a permis de soutenir efficacement l'élaboration des programmes de gardiens autochtones.

Les sources de données utilisées pour évaluer l'efficacité de l'Initiative des gardiens autochtones à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes des gardiens comprennent l'examen de documents, des entrevues avec les informateurs clés, un sondage auprès du personnel des unités de gestion et une analyse d'accords de contribution récents.

Structures et gouvernance du programme

Les entrevues et les sondages auprès du personnel de Parcs Canada, du personnel des unités de gestion à la haute direction, ont permis de dégager un large consensus sur les points forts et les défis de l'IGA. Le plus souvent, on a évalué que l'approche flexible et dirigée par les partenaires adoptée par l'initiative, qui a été explorée dans les sections précédentes de ce rapport, était essentielle pour atteindre les objectifs de l'IGA.

D'un point de vue administratif, la plupart des participants aux entrevues ont estimé que l'application et le processus d'approbation de l'IGA étaient simples et appropriés, du moins comparativement à d'autres programmes de financement, et répondaient au besoin de se montrer souple et de s'adapter à différentes situations à l'échelle locale. Les outils de financement ont également été considérés comme plus efficaces que les instruments précédemment offerts, c'est-à-dire les contrats et les accords de contribution standard, avec des exigences réduites en matière de rapports et une plus grande capacité à déplacer des fonds au besoin.

Les entrevues et le sondage auprès du personnel ont également révélé un quasi-consensus sur l'efficacité de la localisation du personnel et de la gouvernance de l'IGA au sein de la Direction générale des opérations (voir fig. 3, p. 17). Les répondants ont souligné que le fait que le pouvoir de signature pour les paiements de transfert soit fixé au niveau du vice-président principal, plutôt qu'au niveau du président et directeur général, contribuait à l'approbation des programmes dans des délais plus courts.

Les cadres supérieurs des unités de gestion et du bureau national ont également estimé que le fait de placer l'IGA au sein des opérations avait permis l'expérimentation et la prise de risques calculés, ce qui a aidé leurs équipes à apprendre ce qui fonctionne et à adapter au mieux leurs approches en fonction des contextes locaux.

Les six bureaux des directeurs exécutifs ont également été considérés comme un bon emplacement pour les coordonnateurs nationaux et régionaux des gardiens autochtones, dans la mesure où les directeurs exécutifs des opérations (DEO) assurent déjà une fonction de liaison entre les unités de gestion d'une région, et entre les unités de gestion et les directions générales du bureau national, ce qui correspond bien aux responsabilités des coordonnateurs.

Enfin, les principaux points forts des coordonnateurs des gardiens, tels que décrits par d'autres informateurs clés, sont leurs rôles de conseillers, d'interlocuteurs et de rassembleurs, capables de soutenir les discussions avec diverses communautés et organisations autochtones, d'aider à l'élaboration de propositions, de répondre aux questions du personnel des unités de gestion et d'adapter leurs activités aux différents besoins de leurs régions.

Objectifs et cibles de l'initiative

La nature partenariale de l'Initiative des gardiens autochtones signifie que les résultats des programmes individuels reflètent les priorités locales.

Par conséquent, les résultats escomptés de l'IGA n'ont pas été définis de manière précise, au-delà de la fixation d'un objectif pour le nombre de programmes créés. Six objectifs au niveau de l'initiative étaient plutôt orientés vers la promotion de la sensibilisation, le soutien à la collaboration et la création de conditions propices à la réussite.

Comme l'Initiative des gardiens autochtones est encore dans sa période quinquennale, ce qui suit donne un aperçu des progrès réalisés à ce jour par rapport à cinq des objectifs, suivis d'une vue d'ensemble des difficultés signalées et des leçons retenues. Le sixième objectif, la durabilité du programme, est abordé dans la dernière section du présent rapport (voir p. 45).

Objectifs de l'Initiative des gardiens autochtones 2021-2026 :

- collaborer avec les partenaires autochtones pour appuyer les nouveaux programmes de gardiens autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada;
- financer au moins 35 programmes de gardiens autochtones entre 2022 et 2026;
- accroître la sensibilisation et la capacité des programmes de gardiens dans les lieux administrés par Parcs Canada;
- raconter l'histoire des gardiens, à l'interne et à l'externe;
- communiquer des pratiques exemplaires et créer des liens entre les programmes de gardiens autochtones;
- faire évoluer les programmes créés et améliorés vers la durabilité.

Collaborations pour soutenir les nouveaux programmes de gardiens autochtones dans les lieux de Parcs Canada

Comme indiqué dans la partie du présent rapport consacrée aux relations, les données issues des entrevues et l'examen des accords de contribution ont montré que les PGA ont été élaborés en collaboration avec les partenaires autochtones.

Un examen des accords de contribution a révélé que la plupart des programmes créés dans le cadre de l'IGA étaient axés sur la protection et la conservation des lieux patrimoniaux naturels et culturels, ainsi que sur l'intégration des connaissances et des perspectives traditionnelles autochtones dans l'intendance des lieux administrés par Parcs Canada.

Financer au moins

35 programmes de gardiens autochtones entre 2022 et 2026

En septembre 2024, 37 PGA exerçaient des activités dans des lieux administrés par Parcs Canada, en partie ou en totalité, et cinq autres programmes étaient rendus à la phase de renforcement des capacités. Sept initiatives exploratoires (voir p. 16) étaient en cours.

Accroître la sensibilisation et la capacité des programmes de gardiens dans les lieux administrés par Parcs Canada

Au sein de Parcs Canada, les coordonnateurs régionaux des gardiens sont chargés de faire connaître les PGA et de soutenir les unités de gestion dans le cadre des équipes des bureaux des directeurs exécutifs. Il s'agit notamment de donner des conseils et de l'information sur les questions régionales aux unités de

gestion, d'examiner les propositions des PGA et de soutenir l'élaboration d'accords de contribution.

Les entrevues avec les informateurs clés et les résultats du sondage mené auprès du personnel des unités de gestion indiquent que les capacités supplémentaires fournies par les coordonnateurs régionaux, en particulier, mais pas exclusivement, ceux qui n'ont pas de poste de liaison avec les autochtones, ont contribué de manière considérable à l'élaboration des PGA. Sans cela, la plupart des répondants à l'enquête ont estimé que les ressources des unités de gestion n'étaient pas suffisantes pour soutenir efficacement l'élaboration des PGA.

Raconter l'histoire des gardiens, à l'interne et à l'externe

Les récits des partenaires autochtones sur leurs expériences appartiennent aux partenaires et ne peuvent être racontés qu'avec leur accord.

Le personnel de l'IGA a indiqué qu'il mettait en place une initiative de narration de récits, dans le cadre de laquelle les partenaires autochtones peuvent demander des fonds pour produire des vidéos ou des images en rapport avec les PGA. Les fonds seront consacrés à l'emploi des membres de la communauté

ainsi qu'à l'achat de matériel vidéo. En septembre 2024, l'IGA a financé une proposition vidéo et reçu des manifestations d'intérêt de la part de quelques partenaires supplémentaires. L'initiative sur les récits se poursuivra en 2025-2026.

Communiquer des pratiques exemplaires et créer des liens entre les programmes de gardiens autochtones

Au sein de Parcs Canada, les informations relatives aux PGA, y compris les ressources, les possibilités de collaboration et les clarifications des processus internes, sont diffusées par les coordonnateurs régionaux des gardiens, qui dirigent les réseaux régionaux de relations avec les Autochtones ou y contribuent. Les coordonnateurs régionaux organisent également leurs propres réunions hebdomadaires pour discuter des développements et des défis, ainsi que de l'application de la politique.

En outre, l'examen des accords de contribution a révélé qu'environ un quart de tous les accords de financement (10 sur 41) inclus dans l'échantillon mentionnaient le réseautage et la liaison avec d'autres programmes de gardiens en tant qu'activité soutenant l'élaboration du programme.

Cinq de ces accords ont été conclus par des communautés de la Colombie-Britannique et du Yukon : les gardiens de plage des Tseshahts, les gardiens du sentier de la Côte-Ouest de la Première Nation Huu-ay-aht, les gardiens de la bande indienne d'Osoyoos, la bande indienne de Lower Similkameen et l'initiative des gardiens de la terre de Kluane. Cela peut s'expliquer par l'existence de nombreux programmes de gardiens établis de longue date dans cette région, qui pourraient servir de ressources pour de nouveaux programmes.

Leçons et courbes d'apprentissage

Les difficultés rencontrées dans l'élaboration et le soutien de la mise en œuvre des programmes de gardiens autochtones ont souvent été présentées comme le résultat de l'application de nouvelles approches (comme le modèle dirigé par les partenaires) et de l'utilisation de nouveaux outils financiers.

Le personnel du Programme de subventions et de contributions de catégorie générale (PSCCG) de Parcs Canada, qui a contribué à la préparation des accords de contribution flexibles, a fait état des premières difficultés rencontrées pour clarifier la façon dont le transfert des fonds non dépensés des paiements anticipés était censé fonctionner. Si les accords flexibles permettent de reporter les fonds restants à la fin de l'exercice financier sans avoir à remanier les budgets, cette simplification administrative est moindre lorsque les accords sont signés tardivement durant l'exercice, ce qui entraîne la demande de paiements anticipés alors qu'il est moins probable que les travaux soient achevés. Les partenaires peuvent alors être invités à justifier la façon dont ces montants seront dépensés sur une courte période.

D'autres défis pratiques ont été signalés par les informateurs clés, notamment le calendrier d'approbation des programmes afin de ne pas manquer les courtes saisons opérationnelles dans le Nord, la recherche d'un logement pour les gardiens, l'accès aux clés et à l'équipement ou aux espaces de travail et la recherche solutions aux questions relatives aux assurances et aux réglementations en matière de santé et de sécurité au travail (SST). Des questions de SST sont également apparues dans certains des programmes des gardiens établis de longue date, car la transition qu'ils ont traversée en passant de contrats à des accords de contribution a créé des zones d'ombre sur le plan des responsabilités et des obligations.

Le personnel des unités de gestion a également souligné que si les charges administratives ont été atténuées par les flexibilités de l'IGA et les nouveaux outils du PSCCG, les exigences en matière d'établissement de rapports et les processus de demande peuvent tout de même être difficiles, en fonction des niveaux de capacité des instances dirigeantes des partenaires. Des retards dans le lancement des programmes ont également été signalés en raison de la nécessité d'approfondir les discussions et d'apporter des éclaircissements à plusieurs partenaires ou intervenants.

Enfin, en raison de la nature du processus mené par les partenaires, certains cadres des unités de gestion ont déclaré avoir été surpris par les priorités des partenaires autochtones, ce qui a nécessité un rajustement de leurs attentes et de leurs plans quant au soutien que l'unité de gestion devrait apporter.

Principales constatations

L'examen des résultats du programme a montré que l'IGA est généralement en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés. Les entrevues avec les informateurs clés, étayées par les données du sondage mené auprès du personnel des unités de gestion, indiquent que les structures des programmes ont été jugées appropriées et efficaces par des intervenants internes, tout en faisant ressortir certains défis logistiques liés à la mise en œuvre de programmes de gardiens nouveaux ou améliorés.



Durabilité

Planification de la durabilité

Attentes : Des stratégies sont en cours d'élaboration pour soutenir les programmes de gardiens autochtones et atténuer les risques pour Parcs Canada et les partenaires des programmes.

Bien que l'examen des accords de contribution et les entrevues avec les informateurs clés aient révélé une certaine planification à l'échelle locale pour atténuer les risques ou soutenir les programmes de gardiens autochtones, rien n'indique qu'il existe une stratégie plus vaste de Parcs Canada pour soutenir les PGA à long terme.

Les sources d'information utilisées pour évaluer la durabilité des programmes de gardiens autochtones comprenaient un examen des dépenses récentes et prévues, une analyse des accords de contribution, ainsi que les résultats d'une analyse documentaire, d'entrevues avec des informateurs clés et d'un sondage auprès du personnel des unités de gestion.

Recenser les risques et les incidences

Une analyse documentaire sur les programmes de gardiens autochtones a révélé que si les modèles et les mécanismes de financement divergeaient selon les contextes régionaux et nationaux, des difficultés à obtenir des engagements à long terme ont été signalées dans de nombreuses études portant sur des programmes canadiens et étrangers.

Les conséquences de la précarité du financement sur les programmes de gardiens décrites dans l'analyse documentaire comprennent les difficultés à conserver le personnel, les possibilités de formation manquées, l'augmentation du temps non consacré à l'exploitation et plutôt à rechercher du financement, et les capacités limitées à planifier et à exécuter des stratégies à long terme. Certaines études donnent également à penser que les problèmes énumérés ci-dessus aggravent les obstacles à la recherche d'un financement stable, car les demandeurs ont du mal à démontrer qu'ils disposent de capacités internes suffisantes.

Les entrevues et les sondages menés auprès du personnel et des cadres supérieurs de Parcs Canada ont fait état de préoccupations semblables pour leurs partenaires autochtones respectifs, tout en soulignant les incidences négatives potentielles pour Parcs Canada. Ces incidences se répartissent en trois grandes catégories : le moral du personnel, les occasions manquées et les incidences sur l'organisation, y compris, mais sans s'y limiter, la détérioration des relations avec les partenaires autochtones.

Les risques pour le moral du personnel sont liés à la nature temporaire de la plupart des programmes soutenus par des fonds temporaires, qui sont souvent dotés de postes à durée déterminée, ce qui entraîne la perte potentielle de collègues lorsque le financement prend fin.

En ce qui concerne plus particulièrement les programmes fondés sur les relations, comme l'IGA, il a été soulevé qu'il peut être décourageant de constater l'incidence de leur disparition sur les membres de la communauté avec lesquels le personnel de Parcs Canada a noué des liens et/ou établi de la confiance..

Les inquiétudes concernant les occasions manquées portent sur les effets prévus d'un réseau de PGA dynamiques travaillant aux côtés de Parcs Canada et contribuant à des intérêts communs.

Les effets prévus à court et moyen terme pour Parcs Canada comprennent un plus grand nombre de personnel qui entretient des relations de travail avec les partenaires autochtones, ce qui pourrait favoriser une meilleure compréhension entre les organisations et plus de possibilités de collaborer sur des projets lorsque les occasions se présentent.

Les espoirs à plus long terme étaient axés sur le retour complet de la conservation autochtone dans les terres, les eaux et les glaces administrées par Parcs Canada, favorisant les objectifs liés à la DNUDPA et offrant des avantages durables pour les deux parties en termes d'occasions économiques, de gains d'efficacité, de nouvelles façons de travailler et de meilleurs résultats écologiques.

Bien que ces avantages soient spéculatifs, les résultats de l'examen de la littérature spécialisée indiquent que la conservation dirigée par les Autochtones a des effets positifs mesurables sur la biodiversité et la santé des écosystèmes, et que les PGA, en particulier, contribuent à une plus grande base de connaissances des données écologiques pour soutenir la prise de décision (voir p. 25).

Enfin, les incidences au niveau de l'organisation regroupent une série de risques habituellement associés aux réductions de financement. Elles ont été principalement tirées d'une analyse documentaire et intégrées dans un sondage mené auprès du personnel des unités de gestion qui soutient les programmes de gardiens, nouveaux ou anciens. Huit types d'incidence ont été décrits et les participants au sondage ont été invités à évaluer la probabilité que chacun d'entre eux se produise si les aides aux programmes de gardiens autochtones venaient à cesser.

Ces risques sont les suivants :

- atteinte à la perception de la communauté et à la confiance, ce qui a une incidence sur la crédibilité de Parcs Canada;
- diminution des bénéfices tirés des investissements dans la recherche, l'infrastructure ou les connaissances institutionnelles qui peuvent ne pas être facilement récupérés;
- perte d'expertise due aux connaissances et aux compétences spécialisées du personnel, qu'il peut être difficile de remplacer;
- pertes d'emploi parmi le personnel du programme, entraînant du chômage et des impacts économiques;

- impacts économiques sous la forme d'une perturbation des économies locales si les réductions de financement entraînent une diminution des dépenses ou de l'emploi dans les secteurs connexes;
- réduction des ressources communautaires liées au ou aux programmes, pouvant conduire à une augmentation de la pression sur les gouvernements ou les organisations locales;
- interruptions de service, pertes ou réductions des avantages fournis par le programme, tels que la surveillance de l'environnement ou d'autres activités d'intérêt mutuel;
- retombées politiques ou conséquences politiques négatives, y compris réactions négatives ou critiques du public.

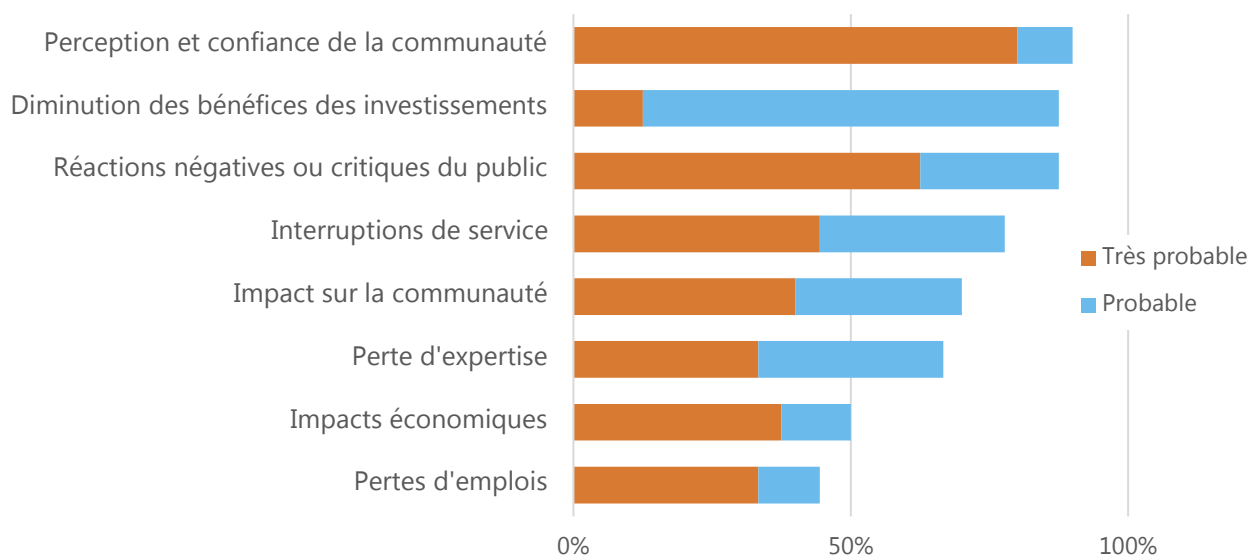
Le tableau 9 ci-dessous donne un aperçu des participants au sondage qui ont indiqué qu'une incidence était soit *probable* soit *très probable*.

Si chacune des incidences potentielles énumérées a été jugée quelque peu probable, l'atteinte à la perception de la communauté et à la confiance a été considérée comme la conséquence la plus probable, 80 % des personnes interrogées la jugeant « très probable », suivies de 10 % qui la jugent « probable ».

La plupart des participants au sondage ont également exprimé leur inquiétude quant à la diminution des bénéfices des investissements réalisés dans le cadre du IGA, 75 % d'entre eux jugeant cette éventualité « probable », et quant aux critiques du public, 60 % d'entre eux jugeant cette éventualité « très probable ».

Les commentaires accompagnant les questions d'évaluation ont renforcé le fait que la principale conséquence prévisible de la cessation du soutien financier aux PGA, en particulier dans les régions où il n'y a pas eu de programmes de gardiens antérieurs et où la mobilisation des communautés autochtones a été limitée, serait de nuire à la confiance nouvellement établie et aux relations naissantes entre les partenaires autochtones et les équipes de Parcs Canada.

Figure 9 : Évaluation de la probabilité des incidences liées à l'échéance de l'IGA



Le personnel des unités de gestion ayant des relations plus anciennes avec les partenaires autochtones était plus enclin à décrire les incidences comme une régression vers l'état précédent.

Du point de vue financier, cela signifierait un retour au modèle précédent dans lequel les unités de gestion appuyaient les PGAs en utilisant leurs propres ressources de base, ce qui serait presque certainement bien inférieur aux niveaux de financement obtenus par l'intermédiaire de l'IGA et nécessiterait des réductions des dépenses dans d'autres domaines.

Du point de vue des relations, le personnel des unités locales estimait que la fin du financement serait perçue par les partenaires comme une déception considérable, car la conception et les ressources de l'initiative avaient suscité des attentes pour l'avenir, malgré la nature limitée du IGA.

Planification et atténuation

Les entrevues avec les informateurs clés, l'examen des documents et l'examen des dossiers relatifs aux accords de financement liés à l'Initiative des gardiens autochtones ont mis en

évidence certains efforts pour atténuer ces risques, programme par programme, mais sans définir de stratégie plus large pour fournir un financement ou d'autres formes de soutien au-delà de la fin des engagements quinquennaux de l'IGA, en 2026.

Les approches indiquées dans les propositions de financement et les demandes de subvention pour aider à garantir des fonds permanents ou à créer des programmes plus résistants comprenaient le soutien aux activités de formation et au développement des compétences, le financement de nouveaux actifs et équipements et, dans quelques cas, le financement du personnel du programme pour rechercher de nouveaux partenaires et de nouvelles ressources.

Les activités de formation et de développement des compétences ont été décrites comme étant utiles aux programmes qui cherchent à transmettre les connaissances nécessaires d'une saison à l'autre, ainsi qu'à promouvoir le maintien de la main-d'œuvre lorsqu'il n'y a pas beaucoup de candidats disponibles. L'acquisition d'actifs, tels que des bateaux ou des équipements de sécurité, a également été considérée comme un investissement dans les programmes, les aidant à garantir la sécurité des opérations au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la recherche de nouvelles sources de financement, l'examen des dossiers a permis de constater qu'une subvention soutenait les travaux visant à trouver de nouveaux donateurs ou partenariats stratégiques, tels que la préparation de propositions et l'élaboration de plans de travail. Une autre subvention a été trouvée pour soutenir des conversations exploratoires avec d'autres organismes fédéraux, dont Patrimoine canadien et Services aux Autochtones Canada, afin d'étudier les possibilités d'un soutien interministériel.

Enfin, les entrevues avec la haute direction ont eu tendance à présenter l'IGA comme une expérience réussie en ce qui concerne sa conception de programme, qui visait à être flexible et à accepter les risques, y compris la possibilité que le financement ne soit pas renouvelé. Dans ce contexte, les participants ont estimé que la période suivant l'IGA exigerait de Parcs Canada des efforts pour trouver d'autres façons de travailler avec les partenaires autochtones sur des domaines d'intérêt mutuel, certains suggérant de mettre l'accent sur le renforcement de la capacité de leadership en vue d'une préparation des gouvernements autochtones à assumer des rôles plus importants dans la gestion des terres, des eaux et des glaces.

Principales constatations

Les engagements envers la durabilité des programmes de gardiens autochtones ont été inclus dans les mesures du plan d'action de Parcs Canada (voir page 13), ainsi que dans les objectifs initiaux de l'Initiative des gardiens autochtones (voir pages 40 et 41). Bien qu'un examen des accords de contribution ait permis de déterminer les efforts déployés pour soutenir les PGA individuels au-delà de 2026, il y avait peu de preuves d'une stratégie plus large visant à fournir du soutien et à atténuer les risques liés aux relations établies dans le cadre de l'IGA.

Les principaux risques liés à la fin du financement de l'IGA, identifiés par le personnel de Parcs Canada, comprenaient des relations endommagées avec les partenaires Autochtones, la détérioration de la crédibilité de Parcs Canada et la perte d'occasions de promouvoir l'intendance autochtone. La capacité de Parcs Canada d'appuyer les efforts de conservation à l'échelle du pays et de mettre en œuvre efficacement la politique sur la gérance autochtone pourrait également être affectée négativement.



Observations principales

Observations principales

- L'évaluation de l'Initiative des gardiens autochtones a révélé que l'IGA est très pertinente aux engagements de Parcs Canada en matière d'intendance autochtone et qu'elle s'harmonise bien avec les efforts visant à rapprocher Parcs Canada de la DNUDPA.
- Les principaux points forts de l'Initiative, tels que perçus par le personnel de Parcs Canada, sont son approche axée sur les partenaires, sa capacité d'adaptation aux besoins et aux intérêts de chaque collectivité participante et sa capacité à offrir un soutien financier souple pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.
- Le défi le plus important de l'IGA est d'accéder à un financement durable à long terme. Les fonds actuels expireront en 2026.
- Les principaux risques pour Parcs Canada identifiés dans l'évaluation en lien avec la fin du financement de l'IGA comprennent :
 - nuire à la confiance et aux relations positives établies avec les partenaires autochtones dans le cadre de l'IGA ainsi qu'à la crédibilité de Parcs Canada auprès de ses partenaires;
 - les répercussions sur le moral du personnel en raison de ne pas pouvoir maintenir les niveaux actuels d'engagement et les activités d'intendance
 - les occasions perdues de faire progresser l'intendance autochtone dans les lieux administrés par Parcs Canada; et
 - Les occasions perdues de faire progresser les efforts nationaux de conservation et d'atteindre les objectifs liés à la DNUDPA.
- Les preuves de stratégies pour soutenir les programmes des gardiens autochtones au-delà de 2026 étaient limitées.

Note de conclusion

Ce rapport présente les principales conclusions d'une évaluation interne de l'Initiative des gardiens autochtones de Parcs Canada, qui porte sur la pertinence, l'efficacité, l'établissement de relations et la durabilité de l'IGA. Les impacts des programmes de gardiens autochtones sur les Gardiens et leurs communautés, ainsi que leur perception de l'IGA, seront au centre du deuxième volet de cette évaluation, qui est dirigée par des consultants externes spécialisés dans l'évaluation autochtone.



Annexe A

Ces tableaux établissent une correspondance entre les cinq mesures de la LDNUDPA propres à Parcs Canada et les éléments du cadre d'intendance autochtone (CIA), et les relient aux activités de programme précises décrites dans les accords de contribution liés à l'Initiative des gardiens autochtones.

Récolte (Mesure 35 du Plan d'action)	
Pertinence pour le CIA	Éléments essentiels – Continuité culturelle et pratiques sur les terres, les eaux et les glaces
Texte de l'article	Les peuples autochtones exercent des droits de récolte (p. ex. par la chasse, le piégeage, la cueillette et la pêche) sur la majorité des terres, des eaux et des glaces administrées par Parcs Canada, comme ils le font depuis des millénaires. Afin de respecter les droits des peuples autochtones et l'exercice de leurs responsabilités envers les terres, les eaux et les glaces, et de répondre aux exigences de l'article 5 de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies [sur les droits des peuples autochtones]</i>, Parcs Canada permettra aux peuples autochtones de pratiquer la récolte dans les lieux patrimoniaux où des obstacles subsistent. Cet objectif sera atteint grâce à l'élaboration conjointe de modifications législatives et d'initiatives politiques qui respectent les droits énoncés à l'article 35, tels que des accords de gestion qui s'harmonisent avec les lois et les protocoles autochtones, facilitent l'accès et renforcent les rôles des gardiens autochtones, y compris l'application de la loi. Ce travail sera coordonné avec d'autres mesures du Plan d'action et comprendra une formation sur la compétence culturelle pour les employés de Parcs Canada afin de renforcer la compréhension des droits et des responsabilités des Autochtones. Les travaux seront entrepris en collaboration avec les ministères du gouvernement fédéral dont les mandats et les compétences se chevauchent, le cas échéant.
Exemples de programmes de l'IGA	Financement pour aider la Nation des Tsuut'ina à effectuer une récolte cérémonielle de bisons à Banff.

Gouvernance (mesure 95 du Plan d'action)	
Pertinence pour le CIA	Éléments essentiels – Gouvernance partagée
Texte de l'article	Permettre des approches élargies à la gestion coopérative, à la gouvernance et à la prise de décisions concernant les lieux patrimoniaux dont Parcs Canada joue un rôle dans l'administration. Parcs Canada travaillera avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans le cadre d'un processus fondé sur les distinctions pour élaborer des options politiques, réglementaires et législatives afin de reconnaître et de soutenir la mise en œuvre des systèmes de droit et de gouvernance autochtones grâce à un éventail d'approches de gouvernance, de prise de décision et de gestion dans des domaines d'intérêt, y compris, mais sans s'y limiter : les avantages économiques et d'emploi; le tourisme; les plans de gestion; les stratégies de protection et de conservation; la création [d'aires protégées et de conservation autochtones]; l'accès; l'archéologie; les initiatives de recherche et de restauration.
Exemples au sein de l'IGA	- Un accord avec les gardiens de Nah'a Dehe K'ehodi cite l'accord de gestion coopérative Ndahecho Gondié Gháádé pour la réserve de parc national Nahanni. - Accord avec les Premières Nations de Champagne et de Aishihik soutenant l'élargissement d'un programme de gardiens afin d'accroître leur capacité et leur participation aux objectifs de gestion de la réserve de parc national Kluane.

Continuité culturelle (mesure 96 du Plan d'action)

Pertinence pour le CIA	Éléments essentiels – Continuité culturelle
Texte de l'article	En coordination avec d'autres mesures du Plan d'action, faire progresser les politiques et les initiatives sur le terrain dans les lieux patrimoniaux qu'il a pour rôle d'administrer afin de soutenir et de revitaliser les relations et les liens des peuples autochtones avec les terres, les eaux et la glace qui sont essentiels au bien-être général des communautés et des personnes autochtones. Une série d'initiatives qui se traduiront par des possibilités économiques et d'emploi seront mises en œuvre, y compris, entre autres, des programmes de gardiens autochtones améliorés et durables, le soutien à l'apprentissage de la langue et de la culture sur le terrain par et pour les peuples autochtones, y compris les jeunes, le changement de nom de lieux par les Autochtones et la revitalisation des histoires de ces lieux, la promotion de l'éducation du public pour faire comprendre les histoires autochtones et les approches de gestion, et d'autres initiatives basées sur des politiques qui favorisent la continuité et la revitalisation culturelles. Ce travail sera guidé par le Cercle d'intendance autochtone, un groupe diversifié de dirigeants autochtones qui donneront des conseils sur la façon dont Parcs Canada peut soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.
Exemples dans les programmes de gardiens	• Accords avec les gardiens du sentier de la Côte-Ouest des Huu-ay-aht ainsi qu'avec les gardiens de la Piste-Chilkoot pour créer des panneaux d'interprétation grâce à la mobilisation communautaire. • Un programme financé par l'IGA et élaboré par les Mistawasis Nehiyawak a permis à des jeunes d'observer, d'expérimenter et de favoriser le développement de compétences de gestion des bisons. • Accord avec les partenaires de la communauté mi'kmaq soutenant la surveillance et la protection des sites d'importance culturelle dans le parc national Kouchibouguac.

Connaissances autochtones (mesure 97 du Plan d'action)

Pertinence pour le CIA	Éléments essentiels – systèmes de savoirs autochtones
Texte de l'article	En coordination avec d'autres mesures du Plan d'action, officialiser le rôle du savoir autochtone dans la prise de décision et soutenir la souveraineté des données autochtones par l'élaboration conjointe d'initiatives et d'outils politiques, la mise en place de possibilités de formation et d'apprentissage pour les employés offertes par des organisations et des experts autochtones, et en facilitant l'accès aux données pour les partenaires autochtones, le cas échéant. Afin d'affirmer la valeur des systèmes de savoirs autochtones, Parcs Canada mettra en œuvre des paiements appropriés et respectueux pour les conseils reçus des détenteurs de savoirs autochtones.
Exemples dans les programmes de gardiens	• Un accord avec la Première Nation de Curve Lake a soutenu le transfert de la science et des connaissances traditionnelles des terres et des eaux de la Première Nation de Curve Lake aux jeunes de la communauté. • Un programme de gardiens dirigé par la Nation innue a permis aux gardiens de jeunes Innus d'acquérir une expérience de développement de carrière en vue de possibilités futures dans la protection de la région d'Akamio-Uapishku. • Un accord avec le Comité des chasseurs et des trappeurs de Sachs Harbour a soutenu la mise en œuvre d'un programme de gardiens autochtones sur le terrain, qui comprenait des activités clés telles que la contribution des connaissances et de l'expertise aux expéditions de recherche et de surveillance de Parcs Canada.

Excuses et reconnaissances (mesure 110 du Plan d'action)	
Pertinence par rapport aux éléments du CIA	Éléments d'habilitation – Reconnaissances
Texte de l'article	En coordination avec d'autres mesures du Plan d'action, faire progresser les politiques et les initiatives sur le terrain dans les lieux patrimoniaux qu'il a pour rôle d'administrer afin de soutenir et de revitaliser les relations et les liens des peuples autochtones avec les terres, les eaux et la glace qui sont essentiels au bien-être général des communautés et des personnes autochtones. Une série d'initiatives qui se traduiront par des possibilités économiques et d'emploi seront mises en œuvre, y compris, entre autres, des programmes de gardiens autochtones améliorés et durables, le soutien à l'apprentissage de la langue et de la culture sur le terrain par et pour les peuples autochtones, y compris les jeunes, le changement de nom de lieux par les Autochtones et la revitalisation des histoires de ces lieux, la promotion de l'éducation du public pour faire comprendre les histoires autochtones et les approches de gestion, et d'autres initiatives basées sur des politiques qui favorisent la continuité et la revitalisation culturelles. Ce travail sera guidé par le Cercle d'intendance autochtone, un groupe diversifié de dirigeants autochtones qui donneront des conseils sur la façon dont Parcs Canada peut soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.
Exemples au sein de l'IGA	• Un accord avec les gardiens de la Confédération des Pieds-Noirs a permis aux gardiens de communiquer leurs histoires et leurs récits historiques sur la terre, les eaux, le feu et l'air dans le territoire des Pieds-Noirs. • Un accord avec l'Institut des ressources naturelles Unama'ki a soutenu l'élaboration de mesures de gestion sur le terrain par des gardiens de la terre formés, telles que l'échange d'informations et la narration d'histoires. • Une initiative de gardiens dirigée par des Autochtones a aidé les citoyens de la Première Nation de Carcross/Tagish à raconter leur propre histoire avec leur propre voix et à élargir le récit du lieu historique national de la Piste-Chilkoot. • Le programme des gardiens du sentier de la Côte-Ouest de la Première Nation des Pacheedaht comprend des activités détaillées dans l'accord de contribution, notamment l'élaboration de nouvelles bornes kilométriques pour le sentier de la Côte-Ouest afin de déterminer le territoire traditionnel des Pacheedaht pour les visiteurs.



Annexe B

Les paiements de transfert aux bénéficiaires autochtones

Accords de contribution standard

Régis par la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert, tous les types d'accords de contribution permettent à Parcs Canada de transférer des fonds de l'extérieur à l'appui de projets gérés et détenus par des bénéficiaires admissibles. Les accords de contribution standard peuvent être conclus pour une ou

plusieurs années et précisent les objectifs et les conditions, y compris les exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports, dans un accord écrit. Les accords de contribution standard peuvent également faire l'objet d'audits et ont généralement recours à des retenues de garantie.

Accords de contribution fixes

Les accords de contribution fixes sont généralement utilisés pour des projets avec des partenaires autochtones qui durent moins de deux ans et qui ont des objectifs bien définis et des coûts prévisibles. Les fonds non dépensés peuvent être utilisés au cours de l'exercice suivant ou, si l'accord prend fin, être conservés par le bénéficiaire, si les objectifs du projet ont été atteints.

Accords de contribution flexibles

Les accords de contribution flexibles sont conçus pour des projets pluriannuels dont les objectifs peuvent être mieux atteints en permettant aux partenaires de réorienter le financement entre les différentes catégories de coûts, telles que les salaires, la formation ou les déplacements. À la fin de l'exercice financier, les fonds non dépensés peuvent être conservés pour être utilisés lors du cycle suivant. Ces accords sont généralement utilisés pour des projets nécessitant une relation à long terme avec le bénéficiaire.

Accords de contribution en bloc

Les accords de contribution en bloc sont utilisés pour les initiatives multiprogrammes à grande échelle qui s'étendent sur cinq ans ou plus. Ces accords regroupent le financement de plusieurs programmes en un seul accord pluriannuel et

donnent aux bénéficiaires la possibilité de rajuster la priorité des programmes et de réorienter le financement en fonction des besoins.

Subventions et micro- subventions

Les subventions et les micro- subventions sont conçues pour des projets plus simples et moins risqués, avec des résultats clairement définis et des délais courts. Avec moins d'exigences en matière de rapports, les subventions peuvent être utilisées pour des projets dont le budget est inférieur à 300 000 dollars et les micro-subventions pour de petits projets inférieurs à 5 000 dollars.



Annexe C

Bibliographie

- Ansell, Shaun et Jennifer Koenig. "CyberTracker: An integral management tool used by rangers in the Djelk Indigenous Protected Area, central Arnhem Let, Australia." *Ecological Management & Restoration* 12, no. 1 (2011): 13- 25.
- "Arctic Bay Nauttigsuqtiit: the eyes and ears of Tallurutiup Imanga, 2018-2019 annual report." Qikiqtani Inuit Association, 2019.
- Artelle, Kyle A., Melanie Zurba, Jonaki Bhattacharyya, Diana E. Chan, Kelly Brown, Jess Housty, et Faisal Moola. "Supporting resurgent Indigenous-led governance: a nascent mechanism for just and effective conservation." *Biological Conservation* 240 (2019): 108284.
- Austin, Beau J., Catherine J. Robinson, James A. Fitzsimons, Marcus Sandford, Emilie J. Ens, Jennifer M. Macdonald, Marc Hockings, David G. Hinchley, Fergus B. McDonald, Colleen Corrigan, Rod Kennett, Hmalan Hunter-Xenie, et Stephen T. Garnett. "Integrated measures of Indigenous land and sea management effectiveness: challenges and opportunities for improved conservation partnerships in Australia." *Conservation & Society* 16, no. 3 (2018): 372-284.
- Austin, Beau J., Tom Vigilante, Stuart Cowell, Ian M. Dutton, Dorothy Djanghara, Scholastica Mangolomara, Bernard Puermora, Albert Bundamurra et Zerika Clement. "The Unguu Monitoring and Evaluation Committee: Intercultural governance of a land and sea management programme in the Kimberley, Australia." *Ecological Management & Restoration* 18, no. 2 (2017): 124-133.
- Bach, Thomas M., Christian A. Kull, Haripriya Rangan, "From killing lists to healthy country: Aboriginal approaches to weed control in the Kimberley, Western Australia." *Journal of Environmental Management* 229 (2019): 182-192.
- Barichello, Joshua. "Guardians of the Gudzihi: Yukon program demonstrates how protecting caribou preserves a way of life across the Northern." *Alternatives Journal* 44, no. 1 (2019).
- BC First Nations Energy and Mining Council and University of Victoria Environmental Law Centre. "The case for a Guardian Network Initiative." Environmental Law Centre, University of Victoria, 2020.
- Berkes, Fikret, Mina Jislalioglu Berkes, et Helen Fast. "Collaborative integrated management in Canada's North: the role of local and traditional knowledge and community-based monitoring." *Coastal Management* 35 (2007): 143-162.
- Binnema, Theodore, et Melanie Niemi. "'Let the line be drawn now': wilderness, conservation, and the exclusion of Aboriginal people from Banff National Park in Canada." *Environmental History* 11 (2006): 724-750.
- Burgess, Christopher P., Fay Johnson, David M J. S. Bowman, et Peter J. Whitehead. "Healthy country, healthy people: the relationship between Indigenous health status and 'caring for country.'" *Australian and New Zealand Journal of Public Health* 29, no. 2 (2005): 117-122.

Carmichael, Bethune, Greg Wilson, Ivan Namarnyilk, Sean Nadji, Sally Brockwell, Bob Webb, Fred Hunter et Deanne Bird. "Local and Indigenous management of climate change risks to archeological sites." *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change* 23 (2017): 231-255.

Carmichael, Bethune, Greg Wilson, Ivan Namarnyilk, Sean Nadji, Jacqueline Cahill, et Deanne Bird. "Testing the scoping phase of a bottom-up planning guide designed to support Australian Indigenous rangers manage the impacts of climate change on cultural heritage sites." *The International Journal of Justice and Sustainability* 22, no. 10 (2017): 1197-1216.

Carr, Anna. "Community science: bringing together social and scientific goals, Western Australia's Waterwatchers nurture both nature and neighbourhood." *Alternatives Journal* 28, no. 3 (2002): 29-30.

Carroll, Clint. "Native enclosures: tribal national parks and the progressive politics of environmental stewardship in Indian Country." *Geoforum* 53 (2014) : 31-40.

Carter, Jennifer Lynn et Greg J. E. Hill. "Critiquing environmental management in Indigenous Australia : two case studies." *Area* 39, no. 1 (2007): 43-54.

Davies, Jocelyn, Jane Walker, et Yiheyis Taddele Maru. "Warlpiri experiences highlight challenges and opportunities for gender equity in Indigenous conservation management in arid Australia." *Journal of Arid Environments* 149 (2018): 40-52.

Ens, Emilie J., Gillian M. Towler, et Cherry Daniels. "Looking back to move forward: collaborative ecological monitoring in remote Arnhem Land." *Ecological Management & Restoration* 13, no. 1 (2012): 26-35.

Ens, Emilie J., Max Finlayson, Karissa Preuss, Sue Jackson, et Sarah Holcombe. "Australian approaches for managing 'country' using Indigenous and non-Indigenous knowledge." *Ecological Management & Restoration* 13, no. 1 (2012): 99-107.

Ens, Emilie J., Mitchell L. Scott, Yugul Mangi Rangers, Craig Moritz, et Rebecca Pirzl. "Putting indigenous conservation policy into practice delivers biodiversity and cultural benefits." *Biodiversity and Conservation* 25 (2016): 2889-2906.

Ens, Emilie J., Peter Cooke, Ray Nadjamerrek, Seraine Namundja, Victor Garlmgarr, et Dean Yibarbuk. "Combining aboriginal and non-aboriginal knowledge to assess and manage feral water buffalo impacts on perennial freshwater springs of the aboriginal-owned Arnhem Plateau, Australia." *Environmental Management* 45, no. 4 (2010): 751-758.

EPI EcoPlan International, Inc. "Valuing Coastal Guardian Watchmen Programs: a business case." Prepared for the Coastal Stewardship Network and TNC Canada, 2016.

Fache, Elodie. "Caring for country, a form of bureaucratic participation: conservation, development and neoliberalism in Indigenous Australia." *Anthropological Forum* 24, no. 3 (2014): 267-286.

Fache, Elodie et Bernard Moizo. "Do burning practices contribute to caring for country? Contemporary uses of fire for conservation purposes in Indigenous Australia." *Journal of Ethnobiology* 35, no. 1 (2015): 163-182.

Fitzsimons, James, Jeremy Russell-Smith, Glenn James, Tom Vigilante, Geoff Lipsett-Moore, Joe Morrison, et Michael Looker. "Insights into the biodiversity and social benchmarking components of the Northern Australian fire management and carbon abatement programmes." *Ecological Management & Restoration* 13, no. 1 (2012): 51-57

Franklin, Donald C., Aaron M. Petty, Grant J. Williamson, Barry W. Brook, et David M. J. S. Bowman. "Monitoring contrasting land management in the savanna landscapes of northern Australia." *Environmental Management* 41 (2008): 501-515.

Gearhead, Shari, Claudio Aporta, Gary Aipellee et Kyle O'Keefe. "The Igliniit Project: Inuit hunters document life on the trail to map and monitor Arctic change." *Canadian Geographer* 55, no. 1 (2011): 42-55.

Gibson, Ginger, Rachel Ford, et the Firelight Group. "Implementation of Indigenous protected and conserved area agreements in Canada: a review of successes, challenges and realities." *MakeWay*, 2023.

Grech A., G. J. Parra, I. Beasley, J. Bradley, S. Johnson, S. Whiting, li-Anthawirriyarra Sea Rangers, Yanyuwa Families, et H. March. "Local assessments of marine mammals in cross-cultural environments." *Biodiversity and Conservation* 23 (2014): 3319-3338.

Gunn, Riki, Britta Denise Hardesty, et James Butler. "Tackling 'ghost nets': local solutions to a global issue in northern Australia." *Ecological Management & Restoration* 11, no. 2 (2010): 88-98.

Harmsworth, Garth, Shaun Awatere, et Mahuru Robb. "Indigenous Māori values and perspectives to inform freshwater management in Aotearoa-New Zealand." *Ecology and Society* 21, no. 4 (2016).

Haynes, Chris. "The value of work and 'common discourse' in the joint management of Kakadu National Park." *The Australian Journal of Anthropology* 28, no. 1 (2017): 72-87.

Hepi, Maria, Jeffrey Foote, Leane Makey, Monique Badham (Te Taoū, Ngāti Whātua), et Alyssce Te Huna (Ngāti Whātua, Te Uri o Hau, Te Rarawa, Ngāti Moroki). "Enabling mātauranga-informed management of the Kaipara Harbour, Aotearoa New Zealand." *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research* 52, no. 4 (2018): 497-510.

Housty, William G., Anna Noson, Gerald W. Scoville, John Boulanger, Richard M. Jeo, Christ T. Darimont et Christopher E. Filardi. "Grizzly bear monitoring by the Heiltsuk people as a crucible for First Nation conservation practice." *Ecology and Society* 19, no. 2 (2014): 70.

Hunt, J. "'Caring for country': a review of Aboriginal engagement in environmental management in New South Wales." *Australasian Journal of Environmental Management* 19, no. 4 (2012): 1-14.

Isbister, Christian. "Confrontation and cooperation: the hidden history of national parks and indigenous groups in Canada." *Constellations* 7, no. 2 (2016): 48-55.

Jackson, Micha V., Rod Kennett, Peter Bayliss, Robert Warren, Neil Waina, Jason Adams, Leonie Cheinmora, Tom Vigilante, Edmund Jungine, Kirk Woolagoodja, Francis Woolagoodja, Jermaine Umbagai, Jarrad Holmes, et Frank Weisenberger. "Developing collaborative marine turtle monitoring in the Kimberley region of northern Australia." *Ecological Management & Restoration* 16, no. 3 (2015): 163-176.

Johnson, Jason W., et Courtney W. Mason. "Rethinking representation: shifting from a Eurocentric lens to Indigenous methods of sharing knowledge in Jasper National Park, Canada." *Journal of Park and Recreation Management* 39, no. 3 (2021): 1-19.

Kahui, Viktoria, et Amanda C. Richards. "Lessons from resource management by indigenous Māori in New Zealand: governing the ecosystems as a commons." *Ecological Economics* 102 (2014): 1-7.

Karen Peachey Consulting. "On-the-ground Indigenous stewardship programs across Canada: inventory project." Prepared for TNC, Tides Canada, and the Indigenous Leadership Initiative, 2015.

LaFrance, Joan et Richard Nichols. "Reframing evaluation: defining an Indigenous evaluation framework." *Canadian journal of program evaluation* 23, no. 2 (2010): 13-31.

Leonard, Sonia, Meg Parsons, Knut Olawsky, et Frances Kafod. "The role of culture and traditional knowledge in climate change adaptation: insights from East Kimberely, Australia." *Global Environmental Change* 23, no. 3 (2021): 623-632.

Lyver, P. O'B. "Co-managing environmental research: lessons from two cross-cultural research partnerships in New Zealand," *Environmental Conservation* 32, no. 4 (2005): 365-370.

Muller, Samantha. "Indigenous payment for environmental service (PES) opportunities in the Northern Territory: negotiating with customs." *Australian Geographer* 39, no. 2 (2008): 149-170.

North Sage Research. "Evaluation of the Métis Guardians Program." Prepared for the Métis National Council and Environment and Climate Change Canada, 2022.

Perry, Justin J., Melissa Sinclair, Horace Wikmunea, Sidney Wolmby, David Martin, et Bruce Martin. "The divergence off traditional Aboriginal and contemporary fire management practices on Wik traditional lands, Cape York Peninsula, Northern Australia." *Ecological Management & Restoration* 19, no. 1 (2018): 24-31.

Popp, Jesse N., Pauline Priadka, Megan Young, Kevin Koch, et James Morgan. "Indigenous Guardianship and moose monitoring: weaving Indigenous and Western ways of knowing." *Human-Wildlife Interactions* 14, no. 2 (2020): 296-308.

Prangnell, Jonathan. "Power relations and community involvement in landscape-based cultural heritage management practice: an Australian case study." *International Journal of Heritage Studies* 16, no. 1-2 (2010): 140-155.

Preuss, Karissa et Madeline Dixon. "'Looking after country two-ways': insights into Indigenous community-based conservation from the Southern Tanami." *Ecological Management and Restoration* 13, no. 1 (2012): 2-15.

Reed, Graeme, Nicolas D. Brunet, et David C. Natcher. "Can indigenous community-based monitoring act as a tool for sustainable self-determination?" *The Extractive Industries and Society* 7, no. 4 (2020): 1283-1291.

Reed, Graeme, Nicolas D. Brunet, Sheri Longboat, et David C. Natcher. "Indigenous guardians as an emerging approach to indigenous environmental governance." *Conservation Biology* 35, no. 1 (2021): 179-189.

Robinson, Catherine J., et Tabitha J. Wallington. "Boundary work: engaging knowledge systems in co-management of feral animals on Indigenous lands." *Ecology and Society* 17, no. 2 (2012): 16.

Rodger, K., et A. Smith. *Empowering People, Culture and Connection to Country: Evaluating the benefits of the Western Australian Aboriginal Ranger Program 2017-2021*. Visitor and Market Research Unit, Department of Biodiversity, Conservation and Attractions, Government of Western Australia, 2022.

Social Ventures Australia. "Analysis of the current and future value of Indigenous Guardian work in Canada's Northwest Territories." Prepared for Dehcho First Nations, Lutsel K'e Dene First Nation, Indigenous Leadership Initiative, and Tides Canada, 2016.

Vranich, Robert. "Beyond preservation and use: national parks and settler colonialism in Western Canada, 1880s-1930s." *Prairie History* 10 (2023): 5-19.

Weir, Jessica K., Claire Stacey, et Kara Youngetob. "The benefits associated with caring for country." *Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies*. Prepared for the Department of Sustainability, Population, and Communities, 2011.

Weston, Nigel, Chantal Bramley, Jacob Bar-Lev, Mangay Guyula, et Solomon O'Ryan. "Arafura three: Aboriginal ranger groups protecting and managing an internationally significant swamp." *Ecological Management & Restoration* 13, no. 1 (2012): 84-88.

Wiseman, Nathanael D., and Douglas K. Bardsley. "Monitoring to learn, learning to monitor: a critical analysis of opportunities for Indigenous community-based monitoring of environmental change in Australian rangelands." *Geographical Research* 54, no. 1 (2016): 52-71.

Wright, Alyson, Mandy Yap, Roxanne Jones, Alice Richardson, Vanessa Davis, and Raymond Lovett. "Examining the associations between Indigenous Rangers, culture and wellbeing in Australia, 2018-2020." *International Journal of Environmental Research and Public Health* 18, no. 6 (2021): 3053.

Youdelis, Megan, Roberta Nakoochee, Colin O'Neil, Elizabeth Lunstrum, and Robin Roth. "'Wilderness' revisited: is Canadian park management moving beyond the 'wilderness' ethic?" *The Canadian Geographer* 64, no. 2 (2020): 232-249.